

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMpte RENNU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Editions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 37

Wednesday, March 11, 1992
Edmonton, Alberta

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 37

Le mercredi 11 mars 1992
Edmonton (Alberta)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la*

**Justice and the
Solicitor General**

**Justice et du
Solliciteur général**

RESPECTING:

Bill C-36, An Act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator

CONCERNANT:

Projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE
SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)
(Solicitor General)

Members

Carole Jacques
Robert Nicholson
George Rideout
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU
SOLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)
(Soliciteur général)

Membres

Carole Jacques
Robert Nicholson
George Rideout
Blaine Thacker
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 11, 1992
(45)

[Text]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 2:25 o'clock p.m. this day, in the Edmonton Convention Centre, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Jacques Tétreault, George Rideout and Tom Wappel.

Acting Members present: Scott Thorkelson for Robert Nicholson, Douglas Fee for Blaine Thacker and Derek Blackburn for Ian Waddell.

Other Member present: Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Marilyn Pilon, Research Officer.

Witnesses: From the Alberta Seventh Step Society: Patrick Graham, Executive Director. From the John Howard Society of Manitoba: Graham Reddoch, Executive Director; Dennis Cooley, Chair of Issues Committee. From the John Howard Society of Alberta: Gerard O'Neill, President; Howard Sapers, Executive Director. From the Elizabeth Fry Society of Calgary: Harry Van Harten, Board Member.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated November 5, 1991 relating to Bill C-36, An Act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, November 26, 1991, Issue No. 16*).

On clause 2.

Pat Graham from the Alberta Seventh Step Society made an opening statement.

Graham Reddoch and Dennis Cooley of the John Howard Society of Manitoba each made an opening statement.

Harry Van Harten from the Elizabeth Fry Society of Calgary made an opening statement.

The witnesses answered questions.

At 4:15 o'clock p.m., the Committee resumed its meeting *in camera*.

At 6:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 MARS 1992
(45)

[Traduction]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 14 h 25, au Centre des congrès d'Edmonton, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Jacques Tétreault, George Rideout et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Scott Thorkelson remplace Robert Nicholson; Douglas Fee remplace Blaine Thacker; Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Autre député présent: Derek Lee.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal et Marilyn Pilon, attachée de recherche.

Témoins: De Alberta Seventh Step Society: Patrick Graham, directeur exécutif. De la Société John Howard du Manitoba: Graham Reddoch, directeur exécutif; Dennis Cooley, président du Comité. De la Société John Howard d'Alberta: Gerard O'Neill, président; Howard Sapers, directeur exécutif. De la Société Elizabeth Fry de Calgary: Harry Van Harten, membre du conseil.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 5 novembre 1991, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 novembre 1991, fascicule n° 16*).

Article 2.

Pat Graham, de Alberta Seventh Step Society, fait un exposé.

Graham Reddoch et Dennis Cooley, de la Société John Howard du Manitoba, font chacun un exposé.

Harry Van Harten, de la Société Elizabeth Fry de Calgary, fait un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

À 16 h 15, la séance se poursuit à huis clos.

À 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, March 11, 1992

• 1425

The Chairman: I call this meeting to order.

I want to apologize to the witnesses, first of all. We were late in adjourning at lunch and the service in the restaurant was a bit slower than we thought it would be, so I'm sorry to be starting a bit late.

We're considering Bill C-36, an act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of correctional investigator.

I'm very pleased to welcome a panel of prisoners' support organizations. From the Alberta Seventh Step association we have Mr. Patrick Graham; from the John Howard Society of Manitoba, we have Mr. Graham Reddoch and Mr. Dennis Cooley; from the John Howard Society of Alberta, we have Mr. Gerald O'Neil, Mr. John Mould, Mr. Howard Sapers, and Ms Christine Leonard; and from the Elizabeth Fry Society of Calgary, we have Harry Van Harten. So welcome, witnesses.

I'd like you to each make a statement, which we would appreciate. We've been through this process over and over again. I realize some of your associations have national and provincial components. We have heard from your national associations already and will be hearing from other provincial associations. While I realize there may be differences between some of them, if we can keep the presentations short there will be more time for questioning, so I would appreciate if you would do so.

We'll proceed with Mr. Patrick Graham, Executive Director of the Alberta Seventh Step, first. Welcome, Mr. Graham. Do you have an opening statement?

Mr. Patrick Graham (Executive Director, Alberta Seventh Step): Yes. Thank you. I was here this morning, Mr. Chairman, and listened to the presentation of the four ladies who were victims of rape, and it was a very enlightening and emotionally charged presentation. I was also here when the president of my organization, Mr. Stroppel, made a presentation for the lawyers' society. Notwithstanding what Mr. Stroppel has said, I'm going to give a bit of a presentation, only from a different perspective.

Our organization is composed of ex-offenders, offenders, and non-offenders. I, myself, am an ex-offender and would like to talk about Bill C-36 from that perspective, and very briefly, I might add. I would just like to touch on some of the items that came up this morning, then leave the time open for questioning so that we don't take up too much time.

First, there were a couple of points in the bill that I have to dwell on. One relates to the fact that both the speakers I listened to this morning discussed the protection of society as being paramount. It's been my belief, both in my job and from my past, using that as a guideline, that the best form of protection for the public and the community is gained through rehabilitation.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 11 mars 1992

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Je voudrais d'abord présenter mes excuses aux témoins, mais nous avons levé la séance assez tard, le déjeuner nous a pris plus de temps que prévu en raison des lenteurs du service et je regrette donc que nous ayons pris un peu de retard.

Nous examinons le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui pour témoin un groupe d'organisme de soutien aux détenus: de l'Alberta, l'Association Seventh Step, représenté par M. Patrick Graham; de la John Howard Society du Manitoba, M. Graham Reddoch et M. Dennis Cooley; de la John Howard Society de l'Alberta, M. Gerald O'Neil, M. John Mould, M. Howard Sapers et Mme Christine Leonard; et de la Elizabeth Fry Society de Calgary, M. Harry Van Harten. À tous je souhaite la bienvenue.

Je voudrais que chacun de vous prenne la parole à tour de rôle. Vous connaissez tous notre façon de procéder, encore que certains d'entre vous, je m'en rends compte, ont des organismes nationaux et provinciaux. Nous avons déjà entendu le témoignage de vos associations nationales, et nous entendrons d'autres associations provinciales. Je sais que vous n'avez pas tous les mêmes vues sur la question, mais il serait bon de faire rapidement votre exposé, afin qu'il reste davantage de temps pour les questions.

Nous allons donner la parole en premier lieu à M. Patrick Graham, directeur exécutif de Alberta Seventh Step. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Graham. Avez-vous une déclaration à faire?

M. Patrick Graham (directeur exécutif, Alberta Seventh Step): Oui, je vous remercie. J'ai assisté à la séance de ce matin, monsieur le président, et j'ai entendu le témoignage bouleversant, et très instructif, des quatre victimes de viol. J'étais également présent lorsque M. Stroppel, président de mon organisation, a pris la parole pour la Law Society. Je vais néanmoins, malgré ce qu'a dit M. Stroppel, vous présenter les choses sous un angle un peu différent.

Notre organisation est composée d'anciens délinquants, de délinquants et d'autres. Je suis moi-même ancien délinquant et c'est sous cet angle que je voudrais, très brièvement, vous parler du projet de loi C-36. Je vais me contenter d'aborder certains des points qui ont été soulevés ce matin, mais je me garderai de prendre trop de temps, afin d'en réservier pour les questions.

Il y a d'abord plusieurs points du projet de loi dont je voudrais parler. Les deux témoins qui ont pris la parole ce matin étaient d'avis qu'il importait avant tout de protéger la société; or, mon passé et mon expérience professionnelle m'ont convaincu que la meilleure façon de protéger le public et la collectivité, c'est la rééducation.

[Texte]

As I say, I am an ex-offender and have spent about 15 years in prison. I have never been convicted of a sexual offence or anything similar, but I was a thief and there's no other word for it. I was in and out of prison for 25 years and nothing worked for me. They had all kinds of... The speakers talked about punishment this morning and asked the question of whether we believe in punishment. I think punishment is ingrained in all of us.

I can tell the committee that I was a member of a committee in Ottawa that was studying punishment, and I was the only one who said that, yes, we need to have punishment. Here I was, an ex-convict, saying we need to have punishment. The academic said punishment does not work. I still fought like hell to get my point across about punishment.

• 1430

After I have had time to think about that, to think about my own life, I can tell you for certain that in my case punishment did not work. I just kept going back to prison. The thing that worked for me was a program that came up. Also, I found somebody in the system who cared.

One of the turning points for me was a meeting with a warden of a penitentiary who trusted me and said that, yes, I could start up this program. Knowing my background and everything, he let me go into the penitentiary. I have been going in and out of it now for 22 years, only on the right side.

Those kind of things work. The punishment didn't affect me in one significant way. I was punished, but it didn't stop me from going back out, committing crimes, and coming back.

This was one of the areas I felt it was necessary to talk about from a personal point of view. I went into an adult prison at the age of 15 and I was 40 years old when I finally finished with the system. I am 62 now.

Those who think a hard-core criminal cannot change, cannot rehabilitate, are extremely wrong. I was rehabilitated. I changed when the proper set of circumstances arose. It was not a burn-out thing. It was not a promise of parole because I never got a parole. It was because somebody showed an interest in me, worked with me, and showed me the proper way to go.

I wanted a way out of the system with some dignity. I got it through a self-help program, the Seven Step Program that was in the British Columbia Penitentiary at that time. It was the people who were in there, the convicts and people from outside like yourselves, people who were interested and came into that prison and talked to me—we used what we call the hot seat—and got me thinking about my problems. They gave me some direction that I could accept—direction from my peers. These are positive peer processes that got me to change my thinking and got me out of the system. It was the negative process that got me into the system when I was just a kid.

I sympathize with the ladies who were up here this morning, but there is no way in the world that putting a person in for two-thirds of his or her time will work. We are going to fill up the prisons. We will have to build new ones.

[Traduction]

Comme je le disais, je suis un ancien délinquant et j'ai passé un quinzaine d'années en prison. Je n'ai jamais été condamné pour infractions d'ordre sexuel ou autres, mais je m'étais rendu coupable de vol, en un mot comme en cent. J'ai fait de nombreux séjours en prison, sur une période de 25 ans, et rien ne semblait me convenir. Il y avait toutes sortes de... Les témoins de ce matin ont demandé si nous croyions au châtiment; je pense que c'est une notion innée en nous tous.

J'étais membre, à Ottawa, d'un comité qui étudiait le châtiment, et j'étais le seul à dire, moi ancien récidiviste, que le châtiment était nécessaire. Les professeurs d'université soutenaient que tout châtiment est vain et moi je m'obstinais mordicus à soutenir la thèse inverse.

Après mûre réflexion sur ma propre vie, je peux vous assurer que dans mon cas le châtiment n'a servi à rien. C'était récidive sur récidive. Ce qui m'a sauvé, c'est un programme qui m'a été proposé et c'est aussi quelqu'un dans le système qui s'est intéressé à moi.

Ce qui a marqué le tournant pour moi, ce fut ma rencontre avec un gardien de pénitencier qui m'a fait confiance et m'a encouragé à participer à ce programme. Sachant d'où je venais, il m'a fait entrer dans l'établissement pénitentiaire et voilà 22 ans maintenant que j'y ai mes allées et venues, mais seulement du bon côté.

C'est de cette façon que l'on obtient de bons résultats. Le châtiment n'a eu aucune prise sur moi: on me punissait, je purgeais ma peine, je sortais de prison, je récidivais et on retournait à la case de départ.

C'est là l'une des questions sur lesquelles il m'a paru nécessaire d'exprimer mon propre point de vue. À l'âge de quinze ans j'ai été mis en prison d'adultes, et j'avais quarante ans lorsque j'ai enfin pu en sortir pour de bon. J'ai 62 ans à présent.

Ceux qui pensent qu'un criminel invétéré est irrécupérable, qu'il ne changera jamais, se trompent lourdement; je me suis amendé, j'ai changé quand les circonstances ont été favorables. Je ne l'ai pas fait par lassitude, ni sur promesse d'une libération conditionnelle, que je n'ai d'ailleurs jamais obtenue. C'est parce que quelqu'un s'est intéressé à moi, m'a pris en main, m'a montré la voie à suivre.

Je voulais m'en tirer en préservant une certaine dignité, je l'ai fait grâce à un programme d'entraide appelé Seven Step Program qui existait à l'époque en Colombie Britannique. Ce sont les gens qui y participaient, les prisonniers et ceux qui, comme vous même, venaient de l'extérieur, ceux qui s'intéressaient aux détenus, venaient nous visiter et s'entretenaient avec moi—ce que nous appelions la sellette—qui sont parvenus à me faire réfléchir, à me montrer la voie à suivre mais d'une façon que je pouvais accepter parce qu'elle ne venait pas d'en haut. C'est le soutien de mes égaux qui a amené ma conversion à un autre système de valeurs et m'a fait sortir de ce monde là, dans lequel, jeune garçon, j'avais été poussé par un système de valeurs négatives.

Je suis de coeur avec les dames qui ont témoigné ce matin, mais ce n'est pas en faisant purger à un détenu les deux tiers de sa peine que l'on changera le monde; on ne fera que remplir les prisons et il faudra en construire de

[Text]

We will be building prisons forever if we keep doing that, because people keep going back unless there is some viable program that will help them change their thinking, their attitudes and their behaviour.

I'm not going to get carried away. You want this to be very brief. I am just going to touch on a couple of points that I wanted to highlight.

We talked this morning about information for victims. We certainly respect the victims' rights. In fact, we are champions of that cause. It may be hard to believe that it is one of our objectives. In our objectives, we have a clause that states that we should work with victims and help them. We are victim-makers and we should help the people who are made victims.

We should use ourselves as surrogates for people who have been victimized... who have not faced them, because we can talk about crimes that we committed. The people I am talking about here today are probably 95%, if not more, of the individuals in prison who can be eventually released without too much difficulty.

With all due respect, the small percentage you can't of course disregard. It's real and it's something to those individuals who have been touched by it, but we cannot throw the baby away with the bath water. We have to deal with the majority of the individuals who can get out.

At a congress I once spoke with a victim in Ottawa. This man wrote a book called *Victims*. He was an ex-police officer. I talked to him about the possibility... He asked what I would do to get the prisons to change things. I said I would first of all take about 65% of the people who are in prison and get them out of there, because they should not be in there. Most of them are victimless crimes. We call them victimless crimes if they're drug-or alcohol-related crimes. They hurt them and hurt their families but they don't have a victim that they can face.

• 1435

A lot of them are easily rehabilitated. They are easily changed. We should get them out. Then we should deal with the 35% who are left. Let's get some treatment programs. We can't have rapists going out on the street; of course not. We can't have violent, vicious criminals going out on the streets. We have to treat them. If we just lock them up and then throw them out on the street, cold, we're releasing a horrible blight onto the community.

They're going to go out and trample citizens into the dust. That's what they're going to do. That's what is happening.

I was really surprised... This man's daughter was killed by an individual. About a week later I was in Calgary. I picked up *The Globe and Mail*. By God, there was a full page on this gentleman. He had an interview with the newspaper. They asked him what we could do, what could change things. He cut it down a little bit. He said that we had to get rid of 50% of the people in jail. They shouldn't be there. We should treat the other 50%, give them some positive treatment.

[Translation]

nouvelles. De cette manière nous n'en aurons jamais fini de construire des prisons, parce qu'à défaut de programmes viables qui amènent les détenus à voir les choses sous un autre angle, à changer de comportement et d'attitude, ils continuent à récidiver.

Vous m'avez recommandé d'être très bref, et je ne vais pas me laisser aller, mais il y quand même certains points que je tiens à faire ressortir.

Nous parlions ce matin d'information pour les victimes. Nous respectons certainement les droits de celles-ci, nous nous en sommes même faits les champions, c'est là l'un de nos objectifs, même si vous avez peine à le croire. Parmi nos objectifs, l'un d'entre eux est de collaborer avec les victimes ou les aider. C'est nous qui sommes à l'origine de leur malheur, et nous devrions les aider.

Nous devrions nous mettre à la place de ceux qui sont des victimes car les crimes, nous pouvons en parler en connaissance de cause. Ce dont je parle constitue probablement environ 95 p. 100, sinon davantage, des détenus que l'on pourra finalement remettre sans trop de difficultés en liberté.

Vous ne pouvez, en toute déférence, ignorer le petit pourcentage restant: il existe et pèse lourd pour ceux qui en pâtissent, mais nous ne pouvons jeter le bébé avec l'eau du bain, nous devons nous occuper de la majorité, ceux qui peuvent de nouveau réintégrer la société.

Lors d'un congrès à Ottawa, j'ai une fois parlé avec une victime, qui était l'auteur d'un livre intitulé *Victims*. C'était un ancien agent de police et je lui ai parlé de la possibilité... il m'a demandé ce que je ferais pour amener les prisons à changer. Je lui ai dit que je commencerais par faire sortir de prison environ 65 p. 100 des détenus parce qu'ils ne devraient pas s'y trouver. La plupart d'entre eux n'ont pas fait de victime. Il s'agit le plus souvent de crimes liés à la drogue ou à l'alcoolisme, ils ont, certes, fait du mal à leurs familles et à eux-mêmes, mais à proprement parler, il n'y a pas de victime à laquelle ils soient confrontés.

Dans un grand nombre de cas, ils sont réadaptables, ils peuvent changer et nous devrions les relâcher, et nous occuper des 35 p. 100 qui restent. Organisons des programmes de traitement. Nous ne pouvons, certes, relâcher des violeurs, des criminels violents et vicieux dans les rues de nos villes. Nous devons les traiter: si nous nous contentons de les incarcérer, puis les lâchons de nouveau, sans plus, dans la société, c'est un fléau pour la collectivité.

Ces criminels-là vont s'acharner sur les autres, c'est ce qui se produit.

J'étais vraiment surpris... La fille de cet homme a été tuée par un de ces types. Une huitaine de jours plus tard, je me trouvais à Calgary, je lisais *The Globe and Mail* et quelle ne fut ma surprise de voir qu'on y consacrait une page entière à cet homme, que le journal l'avait interviewé, lui demandait ce que nous pourrions faire pour changer les choses. Il a dit que nous devrions nous débarrasser de 50 p. 100 des gens qui se trouvent en prison—il a un peu rabaisé les chiffres—qu'ils ne devraient pas y être et que nous devrions traiter efficacement les autres 50 p. 100.

[Texte]

Unfortunately, what happens is that we can't do those types of things. I think we have to deal with the hard-core people, treat them and put them into something. If they don't fit into the penitentiary system, let's get some mental health facilities to put them in. We need more of those.

This morning something came up about the rights of an offender. The types of individuals the ladies dealt with, were violated by, are sick. People have to understand that those people are sick. There is something wrong with their thinking, terribly wrong. You can't group them in with everybody else in there. Some people there are misguided, have emotional problems. I was one of them. You can change those individuals.

They talk about sex offenders and paedophiles. We can't deal with paedophiles; they need medical treatment. But to group everybody together and to say, for instance, that the residence of an offender, if they're coming out, should be open for the victim to see creates harassment of somebody who has to go out there and try to live.

I got out of prison, went into the community and received that type of... My kids were practically tortured by people saying that their father was an ex-convict, that he stole out of piggybanks and so on. People can be pretty cruel. I had to overcome that and go on. I could do it. A lot of people can't, so they re-offend.

There was one other thing in here before I quit. The searching of visitors in an institution is a very delicate proposition. I had been married for 40 years, and my wife visited me while I was in prison. It sometimes was terrible what they made her go through. They made out that she was a criminal or the offender, that she had done something wrong. In reality, she was also a victim but wasn't treated like a victim. She was treated terribly.

To me, it isn't right when they touch your purse or go into bodily cavities or anything. It should be spelled out in any new legislation that they must use some kind of decorum. They're extremely rough in some institutions when it comes to searching.

I know it's difficult. You can search the inmate going back; they do that in a lot of cases. But in some cases they have to remember that they have to use a lot of discretion in search of visitors.

I'm going on a long time. I'm going to quit. I want to thank you for this opportunity to come here and speak.

The Chairman: I thank you, Mr. Graham. I now would like to call upon the John Howard Society of Manitoba. Who will be speaking, Mr. Reddoch or Mr. Cooley?

• 1440

Mr. Graham Reddoch (Executive Director, John Howard Society of Manitoba): We will split our time. Mr. Cooley will give a philosophical background to our position and I will provide some practical applications to our position. Later on we will endorse and support the John Howard Society of Manitoba's technical critique on the proposed legislation. We won't get into that a great deal.

[Traduction]

Le malheur, c'est que nous ne pouvons faire ce genre de choses. Nous devons traiter les criminels endurcis, les incarcérer de l'une ou de l'autre façon. Si le système pénitencier ne leur convient pas, mettons-les dans des établissements psychiatriques, qui devraient exister en plus grand nombre.

Il a été question aussi ce matin des droits du délinquant: ces types qui violent les femmes, ce sont des malades, il faut que les gens le comprennent. Leur raisonnement fonctionne tout de travers, vous ne pouvez pas les mettre simplement avec tous les autres. Certains sont des dévoyés, ont des problèmes affectifs: j'en étais. Ce sont des gens qui peuvent s'amender.

On parle des délinquants sexuels et des pédophiles. Il n'y a rien à faire avec ces derniers, ils relèvent de la médecine. Mais mettre tout le monde dans le même sac, dire, par exemple qu'un délinquant qui sort de prison devrait faire connaître son domicile à la victime ne fait que rendre difficile la vie de celui qui doit se réinsérer dans la société et essayer d'y survivre.

Je suis sorti de prison, ai repris une vie normale et j'ai reçu ce genre de... Mes enfants ont été persécutés par des gens qui leur rappelaient que leur père était un ancien détenu, qu'il volait l'épargne des gens, etc. On rencontre beaucoup de cruauté dans la vie. J'ai su surmonter cette épreuve et reprendre une vie normale, mais beaucoup de gens échouent et à cause de cela récidivent.

Avant d'en terminer je vais encore vous dire une chose: la perquisition des visiteurs, dans un établissement pénitentiaire, est une question très délicate. Ma femme me rendait visite en prison, nous étions mariés depuis 40 ans et on lui faisait parfois passer des épreuves terribles. On la traitait en criminelle ou en délinquante, comme si c'était elle qui avait mal agi alors qu'en réalité elle aussi était victime sans être pourtant traitée ainsi. Elle en a beaucoup souffert.

Je trouve révoltant que l'on fouille votre sac à main ou qu'on vous fasse une fouille corporelle. Les perquisitions, dans certains établissements, sont très brutales et la loi devrait prévoir certains ménagements.

Je sais que c'est difficile. Il faut fouiller le détenu qui retourne en prison, cela se fait très souvent mais il faut également tenir compte du fait qu'avec les visiteurs, il faut pouvoir user de son jugement.

J'avais beaucoup de choses à vous dire et j'y ai mis du temps, mais je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter.

Le président: Je vous remercie, monsieur Graham. Je donne maintenant la parole à la John Howard Society du Manitoba. Qui prendra la parole, M. Reddoch ou M. Cooley?

M. Graham Reddoch (directeur exécutif, John Howard Society du Manitoba): Nous allons nous partager le temps: M. Cooley va vous parler des principes qui sous-tendent notre position et moi je vous en donnerai quelques applications pratiques. Nous apporterons ensuite des arguments à l'appui de la critique concrète que fait notre société du projet de loi en question, mais sans nous attarder là-dessus.

[Text]

Mr. Dennis Cooley (Chair of Issues and Reform Committee, John Howard Society of Manitoba): The John Howard Society of Manitoba would like to thank the committee for allowing us the opportunity to present our brief on Bill C-36, the corrections and conditional release act. As indicated in our brief, we are aware that these hearings are the continuation of a decade-long process aimed at reforming our criminal justice system. We have monitored this process quite closely and whenever possible have entered the debate to offer constructive criticism and progressive policy options.

This was the intent of our brief. In our presentation today we will not reiterate our brief in its entirety. We trust that the committee has taken the time to read our paper and we look forward to your comments and questions. Our presentation will be limited to a brief overview of the principles of restorative justice and how these principles can be applied to the Canadian criminal justice system. I'll provide a brief critique of the proposed legislation and Graham will outline some of the progressive activities of our society.

The John Howard Society is committed to crime prevention through social development. In order to achieve this goal, we are guided by the following mandate: Recognizing a common goal to live in safe and peaceful communities, the John Howard Society of Manitoba, a voluntary organization, strives to achieve restorative justice through measures that resolve conflict, repair harm and restore peaceful relations in society.

As our mission statement indicates, we have adopted restorative justice as the paradigm that informs our dealings with offenders and their families, victims and their families, and the general community. Restorative justice holds the offender accountable for his or her actions; however, it does so in a manner that empowers the offender. Rather than imposing sentences upon the offender and then enforcing the terms of the sentence, those involved with restorative justice work with offenders to develop creative solutions to the problems that lead them to crime. This may involve a range of activities such as addressing substance abuse and addiction, addressing anger management skills, or assisting offenders in acquiring skills that would allow them to earn a living wage.

Restorative justice is also concerned with the needs of victims. We recognize that some...[Technical Difficulty—Editor]...can lead to crime. One of the keys to an effective criminal justice system is to recognize and address the variety of needs of individual victims and their families. This means more than providing compensation for financial loss or providing information to victims. Addressing the needs of victims means listening to their concerns and answering the "why me" questions that many victims ask.

Restorative justice views crime as a rupture of the relationship between the victim and the offender. This relationship may be brief and fleeting or long term and intense. When a crime occurs, the relationship between the

[Translation]

M. Dennis Cooley (président du Comité des questions et de la réforme, John Howard Society du Manitoba): La John Howard Society du Manitoba remercie le Comité de nous avoir invités à présenter notre mémoire sur le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération. Comme nous le disons dans notre mémoire, nous savons que ces audiences se situent dans la droite ligne d'un processus d'une dizaine d'années visant à réformer notre système de justice. Nous avons suivi ce processus de près et sommes intervenus chaque fois que nous avions des critiques positives à faire et des options à proposer.

C'est là l'intention de notre mémoire et je ne vais pas répéter entièrement celui-ci, sachant que le Comité aura pris le temps de le lire, nous en donnera des commentaires et nous posera des questions à son sujet. Nous nous bornerons donc à vous donner un aperçu des principes de justice rédemptrice et de la façon dont ces principes peuvent s'appliquer au système judiciaire canadien. Je ferai une brève critique du projet de loi et Graham vous parlera de certaines des activités entreprises par notre Société.

La John Howard Society s'est donnée pour mission de prévenir le crime grâce à une action sociale. Pour réaliser cet objectif, nous sommes guidés par les principes suivants: la John Howard Society du Manitoba, organisation bénévole, reconnaissant que l'objectif commun est de vivre en sécurité dans des collectivités pacifiques, s'efforce de faire régner une justice réparatrice en essayant de résoudre les conflits, de réparer le mal et d'encourager les relations pacifiques dans la société.

Fidèles à notre mission, c'est le principe de justice réparatrice qui nous guide dans nos relations avec les délinquants et leurs familles, les victimes et leurs familles et la communauté dans son ensemble. D'après le principe de la justice réparatrice, le délinquant doit expier ses fautes, mais de telle façon qu'il en assume la responsabilité. L'expiation ne lui est pas imposée d'en haut, par le fait de purger une peine mais ceux qui préconisent une justice réparatrice veulent trouver des solutions dynamiques aux problèmes qui ont amené le délinquant à commettre le crime. A cette fin diverses approches sont possibles, par exemple pour les problèmes de drogue et de toxicomanie, pour enseigner à maîtriser la colère ou pour aider les délinquants à faire un apprentissage qui leur permettra de gagner leur vie.

La justice réparatrice ne néglige pas pour autant les victimes. Nous reconnaissons que certaines [Difficultés techniques—Éditeur]... circonstances peuvent mener au crime. Dans un système judiciaire efficace il convient de tenir compte des divers besoins des victimes et de leurs familles et par là nous n'entendons pas seulement une indemnité financière ou un renseignement. Il faut se mettre à l'écoute des victimes et répondre à la question que beaucoup d'entre elles posent: «pourquoi moi?»

La justice réparatrice voit dans le crime une rupture de la relation entre la victime et le délinquant, relation qui a pu être brève et éphémère, ou longue et intense. Quand un crime est commis, cette relation entre les victimes et le

[Texte]

victims and the offender suffers. Restorative justice seeks to repair the damage to this relationship. Restorative justice is a process. It may involve working with victims and offenders separately in order to heal the damage caused by the offence, or it may require assisting in the reconciliation process between the victim and the offender.

We believe that restorative justice can meet the needs of the Canadian community as we approach the 21st century. Over the past decade there have been fundamental changes in the social structure of Canada. The increase in native assertiveness and women's demands for substantive equality are two examples of the types of challenges that are facing nation states across the globe. It is increasingly clear that the traditional relationship between the state and individual citizens is no longer working.

Individuals and groups of individuals are demanding more control over their lives. Individuals and groups of individuals are disillusioned by those in power who claim to be acting in their interests. This disillusionment is manifested in challenges to the style and substance of mainstream politics and political parties, in challenges to the professions such as medicine and law, and in challenges to bureaucrats who administer government programs. In short, individuals and groups want control over their lives.

Restorative justice offers victims and offenders the opportunity to play a leading role in restoring the harm done by the crime. By empowering victims and offenders, restorative justice offers a democratic alternative to the current retributive justice system.

Given our commitment to addressing the needs of victims and offenders in a restorative manner, we cannot accept the government's proposed legislation. We recommend that the government make substantial revisions to the legislation, and we encourage the government to critically examine the assumptions that underpin our current criminal justice system. It is our belief that the retributive justice paradigm on which the proposed legislation is based is bankrupt. It was forged under social conditions that no longer exist.

• 1445

We urge the government to recognize the new relationship that is emerging between the individual and the state. We urge the government to make a commitment to a renewed justice system that is not only responsive to the needs of those served, but allows victims and offenders to play a constructive role in the resolution of their relationship. In order to justify our belief that we cannot accept the legislation as it now stands, we would like to highlight some of the more contentious points of the legislation.

In terms of the philosophy and tone of the proposed legislation, we are discouraged that the government has chosen yet again to begin with what it calls major reforms at the back end of the system, rather than developing a comprehensive and integrated reform strategy, as was the government's intention when it began this process almost a decade ago.

24650-2

[Traduction]

délinquant est atteinte et la justice rédemptrice essaye d'en réparer les dégâts. C'est un processus qui peut exiger que l'on traite séparément victimes et délinquants afin que se cicatrisent les blessures, ou cela peut consister en une aide pour amener la victime et le délinquant à une réconciliation.

En cette fin de siècle la justice rédemptrice répond aux besoins de la communauté canadienne. Des changements profonds se sont produits, dans la dernière décennie, dans la structure sociale du Canada. Citons, par exemple, la façon dont les Autochtones s'affirment et l'aspiration à l'égalité des femmes, deux exemples de phénomènes que l'on trouve dans le monde entier. Il est de plus en plus évident que la relation traditionnelle entre l'Etat et le particulier s'est détériorée.

Les gens et les groupes veulent disposer davantage d'eux-mêmes, ils sont déçus par ceux qui sont au pouvoir et prétendent agir au mieux de leurs intérêts. Cette déception se manifeste en révolte contre le style et le mode d'opérer des partis politiques, en contestation des professions libérales comme la médecine et le droit, et en opposition aux bureaucraties qui administrent les programmes gouvernementaux. En résumé, les gens et les groupes veulent récupérer la main-mise sur leur propre vie.

La justice réparatrice propose aux victimes et aux délinquants de jouer un rôle clé en redressant le tort causé par le crime. En responsabilisant les victimes et les délinquants, elle offre une option démocratique au système actuel de justice punitive.

Avec la vision que nous avons de la justice, qui devrait répondre aux besoins des victimes et des délinquants, nous ne pouvons accepter le projet de loi du gouvernement. Nous recommandons au gouvernement d'y apporter des modifications de fond et l'encourageons à examiner dans un esprit critique les prémisses sous-jacentes à notre système actuel de justice pénale. Nous considérons que cette notion de justice punitive sur laquelle est fondé le projet de loi a fait son temps. Mais, cela est né de conditions sociales qui se sont depuis profondément modifiées.

Nous demandons donc au gouvernement de reconnaître l'existence d'un nouveau type de rapport entre l'état et le citoyen. Nous demandons au gouvernement de s'engager à remanier notre système judiciaire afin de le rendre plus conforme aux besoins de la population et de permettre aussi bien aux victimes qu'aux délinquants de participer à la résolution de leurs différends. Nous ne pouvons pas donner notre aval au texte dans son libellé actuel et nous tenons à nous en expliquer devant vous en relevant certaines des dispositions qui nous paraissent les plus contestables.

D'abord, le principe et le ton de ce projet de loi nous découragent car le gouvernement a, encore une fois, décidé d'engager ce qu'il appelle une importante réforme en commençant par la fin sans avoir élaboré, auparavant, une stratégie d'ensemble comme il avait manifesté l'intention de le faire il y a déjà presque 10 ans.

[Text]

Related to this concern, we are discouraged that the government did not place the current proposals within the context of a comprehensive crime prevention strategy encompassing progressive, social, political and economic reform focused on the root causes of crime.

We agree with the John Howard Society of Alberta that the government appears to be changing the corrections and conditional release system to fit public misconception rather than working to create a better and more informed and more involved public.

Given the government's stated belief in decarceration, we are discouraged that the government has proposed legislation that will increase the prison population by over 160, over and above what is said to be the normal 2% yearly increase.

Turning to more specific aspects of the proposed legislation, we are concerned that the government has not taken progressive steps to reduce, if not eliminate, the number of female prisoners housed in federal prisons. The deplorable situation within the prisons for women provided the government with a window of opportunity through which to pursue a policy of decarceration. Instead the government decided to shuffle the deck and build regional prisons.

We are equally concerned about the over-representation of natives in the criminal justice system. Manitoba's aboriginal justice inquiry contained a series of progressive and integrated reform proposals for dealing with aborigines who come in conflict with the law. Many of these proposals are consistent with restorative justice. By going ahead with the proposed legislation, the government is indicating it does not take seriously the work of the committee or their proposals.

In terms of the proposed changes in the conditional release system, we disagree with the government proposals to increase the layers of eligibility for parole. We feel that having six layers of eligibility will only increase the complexity of the system in the eyes of the prisoners, their families and, equally important, in the eyes of victims and their families.

Related to this concern is the government's approach to define persons by the crime for which they were convicted. Here we are referring to, for example, the government's intention to streamline first-time, non-violent offenders and detain offenders convicted of certain drug offences or certain violent offences.

In our brief and in the brief of the John Howard Society of Alberta, the point was made that the conditional release decision should be person-oriented and should be directed towards addressing the needs of the offender, the needs of the victim, and the needs of the community.

[Translation]

Ce qui nous décourage aussi c'est que le gouvernement n'a pas inscrit ses propositions actuelles dans le cadre d'une stratégie de prévention de la délinquance permettant de s'attaquer aux causes même de la criminalité par des mesures progressives aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine social et politique.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les représentants de la société John Howard de l'Alberta lorsqu'ils font valoir que le gouvernement semble être en train de modifier le système correctionnel et le régime des libérations conditionnelles en fonction des idées fausses qu'entretient une grande partie de la population, au lieu de faire un réel effort en vue d'éduquer le public et de le faire participer davantage en ce domaine.

Bien que le gouvernement se soit dit favorable à la «décarcération», nous constatons avec découragement qu'il propose un texte qui aura pour effet d'accroître sensiblement la population carcérale, bien au-delà des 2 p. 100 annuels considérés comme la normale.

Passons maintenant à un point plus précis. Nous regrettons de voir que le gouvernement ne fait rien pour réduire le nombre de femmes détenues dans des prisons fédérales. La situation déplorable dans les prisons pour femmes donnait pourtant au gouvernement l'occasion de mettre en oeuvre une politique vigoureuse de décarcération. Au lieu de cela, le gouvernement a opté pour le baguignage en décidant de construire des prisons régionales.

J'ajoute au sein de notre système de justice pénale, les autochtones sont largement sur-représentés. Dans le cadre d'enquêtes portant sur la situation des Autochtones vis-à-vis de la justice pénale, le Manitoba doit présenter un projet de réforme devant permettre d'améliorer les choses. Beaucoup de propositions ainsi formulées répondent à l'idée d'une justice plus réparatrice. En prenant l'adoption du projet de loi C-36, le gouvernement fédéral semble faire fi des travaux du comité et des propositions auxquelles ils ont abouti.

Le gouvernement envisage de modifier le régime des libérations conditionnelles, mais nous voyons mal pourquoi il veut accroître le nombre des catégories de personnes admissibles à la libération conditionnelle. Les six catégories envisagées ne feront qu'accroître la complexité de ce système, non seulement pour les prisonniers et leur famille, mais également, chose qui a aussi son importance, pour les victimes et leur famille.

Le gouvernement entend placer les détenus en fonction du crime qu'ils ont commis et cela ne nous paraît guère souhaitable. Le gouvernement envisage, dans les faits, de faciliter la libération conditionnelle des délinquants primaires n'ayant commis aucune violence mais rend plus difficile la libération conditionnelle des détenus qui ont commis des crimes de violence ou qui se sont rendus coupables de certaines infractions à la législation sur les stupéfiants.

Notre mémoire et celui de la Société John Howard de l'Alberta font tous les deux valoir que la libération conditionnelle doit dépendre de la personnalité du détenu et tenir compte aussi bien des besoins du délinquant, que des besoins de la victime et de l'ensemble de la communauté.

[Texte]

Having said that we do not endorse the added layers of eligibility for conditional release that are proposed by the government, we do support the government's proposal for accelerated review for first-time, non-violent offenders. We accept this proposal, not because we believe the designation "first-time and non-violent" suggests the offender is a good risk for parole, but because we do not believe, nor does the Canadian public believe, that non-violent offenders ought to be in prison.

We recognize that committees such as yours often encounter a great deal of negativism regarding government policies and practices. It has been the practice of the John Howard Society of Manitoba not to engage in criticism for the sake of criticism. We believe progressive reforms will only come about through commitment and action.

We now ask Graham Reddoch to provide some details regarding the progressive activities of our society.

Mr. Reddoch: As Mr. Cooley has mentioned, I think the committee has likely heard quite a few criticisms from people across the country to date, and what we wanted to do in the small time we have available to us is try to lay out a little bit of a vision for progressive alternatives to the current way we do justice in Canada. A couple of years ago, the John Howard Society and other groups were looking for a way in which we could provide a highlight for restorative justice. At the same time, we were looking to try to reduce the operating costs of non-profit justice agencies in recessionary times.

• 1450

We were able to purchase a building in Manitoba, which we have been converting into a justice resource centre. It is a place where we are able to deal with victims and offenders at every stage of the criminal justice process in a way that is different from the retributive justice process. We have seven agencies and a number of community-based self-help groups operating in the facility, and more in the wings coming on.

We have, for instance, the community developer with child and family services, who is able to work with the community-based police officer, whose office is a block away at crime prevention through social development. We have a group called the Community Dispute Centre, who mediates disputes between neighbours or landlords and tenants, employers and employees. They deal with any kind of dispute that could escalate into some very serious offences, beginning with wilful damage and vandalism, escalating to assaults and more serious offences, as well. They kind of head off the conflicts of the past through mediating disputes between neighbours.

Also in the building we have mediation services—and I am just following through a kind of shadow of our current criminal justice process. I am now at a point at which charges have been laid and the courts are involved. Mediation

[Traduction]

Nous ne sommes donc pas favorables à la multiplication des catégories d'admissibilité à la libération conditionnelle telle qu'envisagée par le gouvernement, mais nous sommes tout à fait favorables à l'idée d'accélérer l'examen du dossier des délinquants primaires n'ayant commis aucune violence. Nous y sommes favorables, non pas parce que la catégorie des délinquants primaires non-violents semble regrouper des bons candidats à la libération conditionnelle mais parce que nous estimons, comme la plupart des Canadiens, que les délinquants non violents ne devraient pas être mis en prison.

Votre comité a sans doute l'habitude d'entendre formuler des critiques à l'endroit des politiques ou des pratiques gouvernementales, mais la Société John Howard du Manitoba n'a pas l'habitude de la critique systématique. Nous estimons plutôt que pour aboutir à des réformes progressives, il faut s'engager à agir.

Je vais maintenant demander à Graham Reddoch de vous en dire un peu plus sur l'action que nous menons.

M. Reddoch: Comme vient de le dire M. Cooley, votre comité a sans doute recueilli à ce jour d'assez nombreuses critiques et nous allons utiliser le temps qui nous est imparti pour exposer comment nous pourrions modifier, dans le sens du progrès, la manière dont on administre la justice au Canada. Il y a quelques années, la Société John Howard Society, avec divers autres groupes, s'est mis à la recherche d'une voie qui permettrait d'aboutir à une justice plus réparatrice. Nous voulions, en même temps, trouver le moyen de réduire les coûts des associations bénévoles oeuvrant dans le domaine de la justice et devant, elles aussi, faire face à des restrictions budgétaires.

Nous sommes parvenus à acheter un immeuble au Manitoba et, nous sommes en train de le transformer en un centre de ressources judiciaires. Nous pouvons y accueillir les victimes et les délinquants à toutes les étapes du processus pénal et nous occuper d'eux dans un cadre qui n'est pas celui de la traditionnelle justice rétributive. Ce local accueille sept organismes et plusieurs groupes d'entraide communautaire. Ce nombre est appelé à s'accroître.

On y trouve aussi bien un agent communautaire prêt à collaborer avec les services de l'enfance et de la famille ou à travailler avec l'Agence de liaison des services de police installée un peu plus loin dans la même rue, pour essayer de réduire la criminalité en améliorant les conditions sociales. Nous y trouvons en outre un centre communautaire de règlement des conflits communautaires qui intervient pour essayer de régler les différends entre voisins ou entre propriétaires et locataires, employeurs ou employés. Il s'agit de régler des différends qui pourraient s'aggraver et mener à des actes de dégradation ou de saccage, à des voies de fait, voire à des infractions encore plus graves. L'idée est de court-circuiter l'escalade en réglant les différends entre voisins.

Nous accueillons aussi un service de médiation qui nous permet de suivre de près le déroulement du processus pénal. Dans le cas que j'évoque, l'accusation a déjà été portée et la procédure judiciaire est entamée. Le service de médiation

[Text]

services deals with individuals on referral from the crown prosecutors. They mediate disputes between victims and offenders. They have done it for a quite a number of years now, quite successfully.

We have then the services of the John Howard Society. We have traditionally dealt with offenders and their families during the period of incarceration and upon release from prison. But in looking to carry out more restorative justice, we have in the works—and I have some information on a conference that we are putting on May 6—a proposal that would reinstate alternative sentence planning in Manitoba. We would hope that it and other services offered in the Justice Resource Centre would be replicated across the country, because we see great value.

I believe this committee, when it was chaired by David Daubney, also saw great value in alternative sentence planning and recommended that it be replicated across the country. Unfortunately, that program ceased to exist three or four years ago and we have really been at a loss without it. Under the name "Restorative Resolutions" we are hoping that it can be reinstated with an opportunity to present to the judge at sentencing creative client-specific plans that address the concerns of the victim as well as the needs of the offender. Based on the history and success of alternative sentence planning before, we hope that this initiative will go ahead again now.

At the next stage, after the person has already been sentenced to a period of incarceration, we were faced recently—and this is on the provincial side—with overcrowding in our provincial correctional centres. The director of corrections approached me and asked whether the John Howard Society would be prepared to undertake some form of probation supervision that would assist in the quicker release through a temporary absence program of offenders into the community. You may or may not know that in Manitoba we took a fairly hard line about the role of non-profit justice agencies and said that we shouldn't be involved in surveillance and control and supervision, that if anyone were to do it, it should a government responsibility. So we cancelled a 30-year parole contract and lost a lot of money because of it.

We are now in a situation in which all the clients walking in our door are voluntary clients. They are not forced to be there, there is no coercion, there is no compulsion. They come because they want the assistance of the people in the building.

• 1455

So I said no to probation supervision, but suggested that an alternative that would be consistent with restorative justice would be client-specific temporary absence planning, in which contracts would be drawn up with the offender while in the institution and be presented to the temporary absence review committee.

[Translation]

s'occupe de personnes qui leur sont signalées par les procureurs de la Couronne. Il s'agit d'intervenir afin de régler le différend entre le délinquant et ses victimes. Ce service fonctionne utilement depuis déjà bon nombre d'années.

Il y a aussi, bien sûr, la Société John Howard qui depuis longtemps s'occupe des délinquants et de leur famille aussi bien pendant la période d'incarcération qu'après la libération du détenu. Mais, dans l'optique d'une justice plus réparatrice, nous avons préparé—et je pourrais vous donner certains renseignements touchant la conférence que nous avons prévu pour le 6 mai—un projet qui permettrait de mettre en œuvre au Manitoba un système de peine de substitution. Nous aimerais voir ce genre d'initiative repris dans tout le Canada car il comporte, à nos yeux, des avantages certains.

À l'époque où il était présidé par M. David Daubney, votre comité s'était dit favorable aux peines de substitution, proposant d'en élargir l'usage dans l'ensemble du pays. Malheureusement, ce programme a pris fin il y a trois ou quatre ans et son absence se fait durement sentir. Nous espérons pouvoir l'instaurer à nouveau sous le nom de «résolutions réparatrices». Il s'agirait de proposer au juge, avant la détermination de la peine, des propositions adaptées à chaque cas et tenant compte non seulement des besoins du délinquant lui-même, mais également du point de vue des victimes. Nous estimons que les peines de substitution ont fait leur preuve et nous espérons que le principe en sera repris.

À l'étape suivante, c'est-à-dire une fois que l'intéressé s'est vu imposer une peine d'emprisonnement, on a constaté récemment un phénomène de surpopulation dans les centres correctionnels provinciaux. Le directeur du Service correctionnel est venu me demander si la Société John Howard accepterait de surveiller les libérations conditionnelles afin d'accélérer le traitement des demandes d'absence temporaire. Je précise qu'au Manitoba on a pris fermement position et défendu le rôle des organismes bénévoles oeuvrant dans le domaine de la justice. À votre avis, il ne nous appartenait pas d'assumer un rôle de surveillance et de contrôle car cette tâche revient, plus proprement, au gouvernement. Nous avons donc résilié un contrat qui, depuis 30 ans, assurait notre participation aux libérations conditionnelles et nous avons donc accepté de perdre des sommes considérables.

Maintenant, ceux qui franchissent le pas de notre porte le font de leur plein gré. Personne n'est obligé de venir chez-nous et ceux qui viennent le font pour bénéficier de l'aide ou des conseils que leur offrent les divers organismes installés dans l'immeuble.

J'ai donc refusé d'assumer la surveillance des libérations conditionnelles, mais j'ai proposé une solution de rechange qui me semblait conforme à l'idée d'une justice plus réparatrice, c'est-à-dire un projet d'absence temporaire adapté à l'intéressé. Il s'agit, en fait, d'un contrat passé avec le contrevenant alors qu'il se trouve encore en prison. Ce projet est ensuite soumis au comité d'examen des absences temporaires.

[Texte]

I could see the same possibility on the federal side, in terms of presentations to the National Parole Board, in that these contracts would be agreements in which the offender would address the issues that led to the crime in the first place. Concerns in terms of the outcome for the victim would be addressed in whatever way possible. We would promote or encourage victim involvement in the process of developing the contract and then in implementing the contract afterwards.

That takes us to the point at which the individuals are released from the institution. Then we have developed some really nice community space in the building where self-help groups can come in. At present an equal number of victim-related self-help groups and offender-related self-help groups are interested in the facility.

For instance, a victims' organization in Manitoba called Family Survivors of Homicide is interested in holding their self-help group meetings in our building; a group from Stony Mountain penitentiary called the Breaking Barriers Alumni, which is composed of guys who graduated from a course called Breaking Barriers Inside during their period of incarceration and want to continue on in the community, would continue as a self-help group in this building; a sex offenders' self-help support group for people who have graduated from treatment programs and still need the encouragement similar to that received in AA, NA, or GA to keep on the straight and narrow, operate in the building; and we've received contact just recently from a Survivors of Sexual Violence group, which has requested use of the self-help space we have in the building to hold its meetings.

So you have a sense that there's an opportunity to break down some of the barriers that have not only existed, but have been encouraged in the retributive system, which is an adversarial system intended to be a win-lose situation, but is one of lose-lose. We are working towards providing opportunities for some win-win so that some healing can occur for both the victims and the offenders through the opportunity to understand the other side and what is required for each of the offenders and victims to go on and live a whole and fulfilling life.

In addition, we have space—in the context of the community space—for which we want to encourage use by community groups, not as vigilante committees that are concerned about crime in the neighbourhood and come together and gripe about crime, saying that we need to lock more people up and throw away the key, but to come and meet with a variety of disciplines in the community, look at the causes of crime, and at what can be done in that particular area to deal with the incidence of break-and-enter, theft, vandalism, or whatever the more serious offences might be.

So we want to work at developing networks with community groups and are working at doing so now in order to provide an opportunity to demythologize and to get away from some of the stereotyped images people have and to grapple on a neighbourhood-by-neighbourhood basis with crime and what can be done to deal with it.

[Traduction]

On pourrait faire la même chose dans les établissements fédéraux, les demandes étant adressées à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Dans le cadre de ce contrat, le contrevenant accepte de se pencher sur les facteurs qui l'ont porté à commettre les actes qui lui sont reprochés. On s'efforce également de tenir compte des répercussions que l'infraction a pu entraîner pour la victime. On cherche à faire participer la victime à l'élaboration de ce contrat ainsi qu'à sa mise en oeuvre.

Abordons maintenant l'étape de la libération. Nous avons réservé, dans notre immeuble, des espaces agréables où peuvent se réunir les groupes d'entraide. À l'heure actuelle, les groupes d'entraide axés sur la victime sont aussi nombreux que les groupes d'entraide axés sur le délinquant à nous avoir demandé de leur réserver de la place.

Il existe, au Manitoba, une organisation de victimes qui s'appelle «Family Survivors of Homicide». Eh bien, ce groupe-là a demandé à organiser ses réunions dans notre immeuble. Il y a en outre un groupe d'anciens détenus du pénitencier de Stony Mountain qui s'appelle les «Breaking Barriers Alumni». Il s'agit de gens qui ont suivi, en prison, un cours intitulé «Breaking Barriers Inside» et qui veulent pouvoir poursuivre leurs activités après leur libération. Il y a également un groupe d'entraide de délinquants sexuels dont les séances réuniraient des gens qui ont suivi un traitement mais qui ont tout de même besoin d'encouragements comme ceux que peuvent offrir à d'autres les AA, NA ou GA. Il s'agit, essentiellement, d'inciter les gens à la persévérance. On a également été contacté récemment par un groupe qui s'appelle «Survivors of Sexual Violence». Ce groupe voudrait organiser ses réunions dans les salles que nous avons réservées aux groupes d'entraide.

Voilà, très brièvement, les occasions qui se présentent d'abattre certains des obstacles en partie nés du système de justice rétributive, qui est essentiellement un système accusatoire où, pour chaque gagnant, il y a un perdant mais dans le cadre duquel, en fait, nous perdons tous. Nous cherchons donc à multiplier les occasions où les problèmes qui se posent peuvent être résolus sans que personne ne perde afin de donner aussi bien aux victimes qu'au délinquant de reprendre une vie normale.

Dans cet immeuble, nous avons également réservé de la place pour les groupes communautaires et non pas à des groupes de justiciers qui s'inquiètent de la hausse de la criminalité et qui voudraient se réunir pour s'en plaindre et pour réclamer une répression plus sévère de la délinquance, mais pour ceux qui voudraient avoir l'occasion de rencontrer des spécialistes des diverses disciplines, examiner ensemble les causes de la criminalité et les moyens qui permettraient éventuellement de lutter contre les vols par effraction, les cambriolages, le vandalisme, enfin contre les comportements qui troublent le plus la vie de telle ou telle communauté.

Nous chercherons donc à tisser un réseau de groupes communautaires afin de pouvoir, un jour, démythifier le monde de la délinquance, se défaire des préjugés et des stéréotypes et parvenir, dans chaque quartier, à s'entendre sur les meilleurs moyens d'améliorer tel ou tel aspect de la situation.

[Text]

That description gives a sense of what we're doing on a practical level to both implement restorative justice and be faithful to our mission statement, which begins, as Mr. Cooley said, with a desire to promote a safe and peaceful community. This is the way we feel it can best be done.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Reddoch, and Mr. Cooley.

We would now like to hear from the John Howard Society of Alberta. Mr. Gerard O'Neill will speak for that group. Or will there be more than one speaker, sir?

Mr. Gerard O'Neill (President, John Howard Society of Alberta): Thank you, Mr. Chairman and members of the parliamentary committee. I will read a very brief introduction and will then ask our executive director to go into further detail.

• 1500

John Howard Alberta has a vision of society, the hallmarks of which are opportunity, fairness, justice and safety. Our concept of justice includes balance, harmony, equity and compassion. Bill C-36 does not bring us closer to recognizing our vision. It represents a further entrenchment of the status quo. Politically motivated incremental change results in little more than tinkering, and that is what we have before us.

We are very familiar with the thoughtful and complete clause-by-clause reviews of Bill C-36 completed by the Church Council on Justice and Corrections and the Canadian Criminal Justice Association, and we commend these detailed reports to you.

Our response to this proposed legislation is less technical than those. It represents our philosophy on doing justice. It is a reaction to our sense that something fundamental must be done immediately to restore confidence in our justice process and to put at ease the minds of Canadians who worry about our own personal safety.

We start by asking the question: What will Bill C-36 do to make a meaningful difference to offenders in the communities and to individuals they victimize? Sadly, upon reflection, our answer is "not much".

Mr. Howard Sapers (Executive Director, John Howard Society of Alberta): What I am about to say, I am going to say with the greatest of respect, and I say that because at some point it may not sound terribly respectful.

We are as frustrated, I believe, as you are as members of this committee. The John Howard Society, as you are well aware, has been involved in advocating for change in the criminal justice process for a very long time. This is not a

[Translation]

C'est un peu ce que nous tenterons de faire au quotidien pour contribuer à l'installation d'une justice réparatrice et pour être fidèle à notre mission qui, comme le disait M. Cooley, consiste essentiellement à oeuvrer pour une vie sociale plus sûre et plus paisible. Cette manière de procéder nous paraît être la plus efficace.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Reddoch et monsieur Cooley.

Je vais maintenant passer la parole aux représentants de la Société John Howard de l'Alberta. C'est M. Gerard O'Neill qui prendra la parole en son nom. Ou serez-vous plusieurs à intervenir?

M. Gerard O'Neill (président, Société John Howard de l'Alberta): Merci monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité parlementaire. Je vais commencer par lire un très bref exposé introductif, puis je demanderai à notre directeur exécutif de nous offrir davantage de détails.

La société John Howard de l'Alberta se fait une certaine idée de la société qui, pour elle, est faite d'un certain nombre de chances au départ, d'équité, de justice et de sécurité. Pour nous, la justice est tout à la fois une question d'équilibre, d'harmonie, d'équité et de compassion. Or, le projet de loi C-36 ne semble pas nous rapprocher de cette vision que nous avons aussi bien de la société que de la vie. Au contraire, il semble renforcer le statu quo. Les petits changements qui s'inspirent principalement de considérations d'ordre politique ne sont pas pour nous synonymes de progrès. C'est plutôt du rafistolage social et, à nos yeux, c'est de cela qu'il s'agit en l'espèce.

Nous nous sommes penchés attentivement sur ce bel exercice de réflexion que constitue l'examen article par article du projet de loi C-36 mené par le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et l'Association canadienne de justice pénale. Nous vous recommandons vivement la lecture de ces rapports extrêmement détaillés.

Ce que nous allons dire ici, à l'égard du projet de loi, est moins technique que cela. Il s'agit, essentiellement, d'exposer l'idée que nous nous faisons de la justice. Nous estimons qu'il faudrait, sans plus attendre, faire quelque chose pour restaurer le crédit de notre système judiciaire et aussi pour tranquiliser les Canadiens qui, à juste titre, s'inquiètent pour leur sécurité.

Nous posons, dès le départ, la question suivante: Le projet de loi C-36 va-t-il transformer la situation des délinquants et des personnes qui en sont victimes? C'est avec tristesse que nous disons qu'à notre avis ce texte n'aura pas grand effet.

M. Howard Sapers (directeur exécutif, Société John Howard de l'Alberta): C'est en toute déférence que je m'adresse à vous et si je commence par cette précaution oratoire, c'est que certains de mes propos risqueraient de paraître, aux yeux de certains, tant soit peu effrontés.

Nous éprouvons, comme je pense que vous-mêmes devez l'éprouver, une très grande frustration. Vous n'ignorez pas que la Société John Howard s'efforce, depuis bien longtemps, de promouvoir le changement au sein de la justice pénale. Ce

[Texte]

unique experience for us to be making a presentation to a parliamentary committee or to a Senate committee. We find that we hear ourselves saying the same things over and over again, and I am sure you find that you hear us saying the same things over and over again, and I think that should be instructive in and of itself.

The time is ripe for change. There are new alliances and coalitions being drawn all around us between groups that support crime victims and groups that have traditionally worked with offenders. We are here to ask you to not allow Parliament to be satisfied that this legislation will not do anything to address the major problems that face corrections.

You have an opportunity right now to create real change with progressive legislation, legislation that would be substantially different from Bill C-36. We do not accept Bill C-36 because it does not live up to its own press. We reject the legislative call for an increase in the prison population. We see no benefit in transferring the responsibility for the determination for parole ineligibility from Parliament to judges. We question the lumping together of violent offenders and drug offenders. Individually, members of these groups are not homogeneous; together they are hardly monolithic.

We mourn the absence of any action on the oft-stated need for public education about and involvement in the justice process, and we are sorely disappointed that proactive crime prevention, particularly crime prevention through social development measures, are in no way included in Bill C-36.

We do believe that sentences need to be comprehensively managed on an offender-specific basis. Crime victims should be substantially involved at each stage of the process to ensure that their legitimate needs are met. Offender needs are no less important because they are offenders, just as victim needs are no more important. Justice requires that both sets of needs be met equally and fully. Bill C-36 will not provide this balance.

That's the end of my formal comments. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. O'Neill, Mr. Sapers.

I don't think we introduced Maureen Collins from the Elizabeth Fry Society.

• 1505

Ms Maureen Collins (Executive Director, John Howard Society of Edmonton): I'm the Executive Director of the Edmonton John Howard Society. I am here not to do a formal presentation but to sit in and perhaps comment later.

[Traduction]

n'est pas la première fois que nous nous adressons à un comité parlementaire ou à un comité sénatorial. Or, nous avons l'impression de répéter la même chose depuis des années déjà et peut-être avez-vous, vous-mêmes, l'impression que nous nous répétons. Il doit bien avoir, à cela, des raisons.

L'époque appelle le changement. On constate, autour de nous, de nouvelles alliances et de nouvelles coalitions qui se forgent entre les groupes axés sur le sort des victimes et les groupes qui depuis longtemps oeuvrent auprès des contrevenants. Nous nous adressons à vous pour vous demander de ne pas permettre au Parlement de continuer à penser que ce texte apporte une quelconque solution aux problèmes qui caractérisent le domaine correctionnel.

Vous avez ici l'occasion de contribuer à des changements importants en adoptant des dispositions réellement progressistes, c'est-à-dire des dispositions fondamentalement différentes de celles que contient le projet de loi C-36. Nous rejetons, en effet, ce projet de loi car il est en contradiction avec les objectifs qu'il s'était lui-même fixé. Nous rejetons l'intention que manifeste le législateur d'accroître sensiblement la population carcérale. Nous ne voyons pas pourquoi le Parlement cherche à se défaire, au profit des juges, de la responsabilité de décider qui va se voir refuser le bénéfice de la libération conditionnelle. Nous contestons cette assimilation des délinquants violents et des personnes ayant enfreint la législation sur les stupéfiants. Il ne s'agit pas là de catégories homogènes et nous nous opposons à cet amalgame.

Nous regrettons profondément que rien ne soit prévu sur le plan de la pédagogie publique malgré les intentions maintes fois réitérées. Nous regrettons profondément que le citoyen ne soit pas appelé davantage à participer au processus judiciaire et nous sommes amèrement déçus de voir que ce projet de loi C-36 ne contient pas la moindre initiative en matière de prévention dynamique visant à réduire la criminalité en assurant un meilleur développement social.

Nous estimons que les peines imposées aux délinquants doivent être gérées de manière individuelle et que les victimes de la criminalité doivent pouvoir participer pleinement à chaque étape de la procédure. Il s'agit, en effet, de tenir pleinement compte de leurs besoins aussi. Mais les besoins des contrevenants doivent également pris en compte, au même titre que les besoins des victimes. La justice exige, en effet, que l'on tienne pleinement compte des besoins de chacun. Or, le projet de loi C-36, ignore totalement ce souci d'équilibre.

Je vais m'en tenir à cela pour l'instant. Je vous remercie.

Le président: Merci monsieur O'Neill et monsieur Sapers.

Nous n'avons pas encore présenté au comité Mme Maureen Collins qui représente la Société Elizabeth Fry.

Mme Maureen Collins (directrice exécutive, Société John Howard de Edmonton): Je suis la directrice exécutive de la Société John Howard de Edmonton. Mon intention n'est pas de présenter un exposé mais simplement d'assister à la séance et peut-être d'ajouter quelques commentaires par la suite.

[Text]

The Chairman: That's fine. Mr. Van Harten, do you wish to make a statement?

Mr. Harry Van Harten (Board Member, Elizabeth Fry Society of Calgary): Thank you, Mr. Chairman, it's always a privilege to be last. I practise criminal law in Calgary and I'm one of two male board members of the Elizabeth Fry Society.

The Chairman: When you get into politics, Mr. Van Harten, you'll appreciate being last because you always have the last word.

Mr. Van Harten: It's very interesting; when I came to Edmonton my John Howard friends here had already decided that I would speak first. I believe it was because they didn't know how the committee would receive us.

I wish to be brief, like my Calgary colleague, Mr. Graham. The Canadian Association of Elizabeth Fry Societies has put a submission to the committee. In a gender-equivalent way, John Howard has expressed some of the more philosophical concerns. With respect to women, there was the report of the task force on federally sentenced women. Some of the recommendations came out of that, particularly with respect to the prison for women.

It's essentially our position, as a regional branch of the Elizabeth Fry Society, that this bill does not even come close to meeting or dealing with some of the recommendations mentioned there. To that extent, we share the philosophy and call for the fundamental change that the John Howard Society has called for, as Mr. Sapers has indicated, for a long period of time.

However, the submission of the Calgary Elizabeth Fry Society comes from an attitude that, politics being what they are, and on the assumption that radical change, even though we keep hammering at it, isn't going to happen with this piece of legislation or with perhaps an amended version of it, we have restricted our submission to some of the particulars of the bill. They are found in the list of recommendations at the end of our submission. I'll briefly address each one of those.

We are concerned about what appears to be a repetition of the idea that the principle paramount in this piece of legislation is the protection of society. To that extent, as with our friends from John Howard, we see this bill as a response to some of the louder voices that have been heard.

We're concerned that the definition there will require or call for longer incarceration. To that extent, we expressed a concern in the second and third recommendations that given that we have a system that obviously is the result of a situation where individuals do not prosecute individuals but society prosecutes individuals...if we're going to keep that foundational principle in a criminal justice system, then we have to be very concerned, in the corrections and parole process, about making sure we don't deprive offenders of rights.

While we agree philosophically that victims have to be heard and that their needs have to be met, we're really concerned that this piece of legislation—which as I say, appears to be a response to some of those victims or their

[Translation]

Le président: Bien. Monsieur Van Harten, allez-vous nous présenter un exposé?

M. Harry Van Harten (membre du conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry de Calgary): Merci, monsieur le président. J'ai donc le privilège de prendre la parole en dernier. Je suis avocat à Calgary: j'exerce au Pénal et je suis un des deux hommes siégeant au conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry.

Le président: Monsieur Van Harten, si un jour vous faites de la politique, vous vous apercevrez que c'est effectivement un avantage de prendre la parole en dernier, étant donné qu'alors vous êtes certain d'avoir le dernier mot.

M. Van Harten: Lorsque je suis venu à Edmonton, mes amis à la Société John Howard avaient décidé que je prendrais la parole en premier. Ils avaient décidé cela, sans savoir comment nous serions reçus par le comité.

Je vais être concis comme l'a été M. Graham, mon collègue de Calgary. L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry a présenté un mémoire au comité. Dans une optique qui est sensiblement la même, la Société John Howard a exposé sa philosophie de la justice. Il y a également eu le rapport d'un groupe de travail sur les détenues fédérales. Ce rapport contenait diverses recommandations notamment à l'égard de la prison des femmes.

En tant que section régionale de la Société Elizabeth Fry, nous estimons que ce projet de loi demeure extrêmement éloigné de toutes ces recommandations. C'est pourquoi nous partageons le point de vue de la Société John Howard et que nous prenons l'adoption des mesures de réforme que la Société John Howard demande depuis longtemps, comme l'a rappelé M. Sapers.

Cela dit, la société Elizabeth Fry de Calgary reconnaît les limites inhérentes à la politique. Elle reconnaît que même s'il faut continuer à oeuvrer pour le changement, celui-ci ne se produira ni dans le contexte de ce projet de loi ni même dans le contexte d'un projet modifié. C'est pourquoi nous allons nous en tenir à certains aspects précis de ce texte. Nos propositions sont exposées à la fin de notre mémoire. Je vais maintenant en parler brièvement.

Ce qui nous inquiète, c'est l'idée avancée à maintes reprises que ce projet de loi vise essentiellement à protéger la société. Comme nos collègues de la Société John Howard, nous estimons que ce texte est une sorte de texte de circonstances qui répond à un certain pan de l'opinion publique.

Les catégories retenues dans le cadre de ce projet risquent d'entraîner une augmentation des peines d'emprisonnement. C'est pourquoi dans le cadre de nos deuxième et troisième recommandations, nous rappelons que, dans notre système, l'action pénale est menée non pas par des particuliers mais par la société et que, cela étant, il faut tout faire pour nous assurer que, dans le cadre de notre justice pénale, le système correctionnel et le système de libération conditionnelle ne portent pas atteinte aux droits des contrevenants.

Nous sommes tout à fait d'accord, en principe, sur l'idée de mieux tenir compte des besoins des victimes, de leur donner davantage la possibilité de se faire entendre, mais dans le contexte de ce projet de loi—réclamé, semble-t-il, par

[Texte]

groups—puts many offenders in the situation of having to be tried again, first in front of a judge, at which time they're convicted and sentenced, and then once again in front of the Parole Board, where the victim's input would create what we're concerned about, a second trial or a retrial.

The author of this brief—and I'm not the author—uses the words "double indemnity". I would prefer to use the words "double jeopardy". Some of the things suggested in this legislation tend to bring us to that point, and that's a concern.

• 1510

Finally, to comment on the sixth recommendation that has been echoed by our friends to group drug offenders, not necessarily in with violent offenders but to have a schedule that singles them out for special treatment in terms of making it more difficult for them to make parole, in our view this is a backward step.

In clause 4, which states the principles, particularly with respect to paragraph 4(h) and the comment about gender sensitivity, and with respect to clause 77, the idea that something has to be done for female offenders... we generally agree and support that, but we can't see that those principles are put into specific legislative terms in the rest of the bill. Those are my comments.

The Chairman: Thank you, Mr. Van Harten. I thank all of you for your thoughtful presentations. We'll proceed with the questioning.

Mr. Wappel (Scarborough West): The Alberta Seventh Step Society... I was disturbed with the comment in the conclusion. I want to assure you that your concern is not valid as far as I'm concerned. You say "from time to time we suspect that we are being consulted for the purpose of fostering an illusion of public input" and that you hope your "submissions... will be considered seriously by the committee."

As far as I'm concerned, this entire committee will take your submissions seriously, will review them and will compare them with other submissions that are also being taken seriously. I'm in the opposition and I don't think we are in any way attempting to foster an illusion of public input. I want to assure you that this just is not the case.

As I've said to all the witnesses who have done this, I prefer that a presentation be put forward by way of clauses, because we have to deal with an existing bill. We're not dealing with philosophy at this point. We're not dealing with revamping or restructuring our society or developing a brave new world; we're dealing with Bill C-36. That's the reality. We have perhaps 18 months before there's a new reality with a new government—or perhaps an old government with new faces, depending on what the situation is—with its own priorities, and perhaps we will be going through this again.

[Traduction]

des associations de victimes—on risque de voir des contrevenants être jugés une première fois par un juge, puis, une seconde fois, par la Commission des libérations conditionnelles, car la participation de la victime risque fort de faire de cette étape de la libération une sorte de deuxième procès.

L'auteur du mémoire—ce n'est pas moi—utilise une expression qui n'est peut-être pas tout à fait exacte car il s'agit en fait d'une double incrimination. Certaines des mesures proposées dans ce texte tendent vers cela et le risque nous paraît sérieux.

J'en viens, enfin, à notre sixième recommandation, liée à ce que disait tout à l'heure nos collègues de cette idée qui, si elle ne consiste pas vraiment à assimiler les personnes qui ont enfreint la législation sur les stupéfiants aux délinquants violents, aboutit tout de même à leur réservier un traitement spécial et à réduire leurs chances de bénéficier d'une libération conditionnelle. À notre avis, il s'agit là d'une mesure rétrograde.

Nous sommes, d'une manière générale, d'accord avec l'article quatre qui expose les principes applicables et notamment le paragraphe 4h) qui prévoit de tenir compte des différences de sexe et aussi l'article 77 qui s'attache particulièrement au sort des détenus, mais je ne pense pas que le texte lui-même applique les principes formulés ainsi au départ. C'est là tout ce que je tenais à vous dire.

Le président: Je vous remercie monsieur Van Harten. Je vous remercie tous des idées que vous nous avez présentées. Nous allons maintenant passer aux questions.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): La «Alberta Seventh Step Society»... J'ai trouvé assez troublant le commentaire qui a conclu son intervention. Je tiens à vous dire qu'en ce qui me concerne, votre inquiétude n'est pas fondée. Vous nous avez dit que «il vous arrive parfois de penser qu'on ne vous consulte que pour donner l'illusion que le public est appelé à participer et que vous espérez que vos propositions seront prises en ligne de compte par le comité.»

Je n'hésite pas à vous dire que le comité tout entier prend vos propositions tout à fait au sérieux, qu'il entend les examiner et les comparer avec d'autres propositions qu'il va prendre tout autant au sérieux. J'appartiens à l'opposition et je peux vous dire que nous ne cherchons pas du tout à créer l'illusion que le public est appelé à participer. Je tiens absolument à vous rassurer sur ce point.

Je répète ce que j'ai dit aux autres témoins; il est préférable d'avoir un exposé traitant successivement des divers articles du texte étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi. À cette étape de nos travaux, il ne s'agit pas vraiment d'en débattre des principes fondamentaux. Il ne s'agit pas de transformer la société ou de réclamer l'avènement d'un monde nouveau. L'objet immédiat de nos préoccupations c'est le projet de loi C-36. C'est un réalité que nous ne pouvons pas échapper. Nous avons un an et demi avant qu'une nouvelle réalité s'impose, c'est-à-dire un nouveau gouvernement ou le même gouvernement remanié, selon ce qui se passera. Le fait est que les priorités gouvernementales changent peut-être et nous allons peut-être aussi devoir reprendre les questions dont nous débattons aujourd'hui.

[Text]

All we can do is the best we can while we have the opportunity. We can't re-invent society. That being said, I want everybody to be assured that as far as I'm concerned, the material is read and considered.

Having said that, I don't agree with everything in all of the material. I'm very perturbed with your comment about searches. I won't even get into the random urinalysis at this point, but let me seek some clarification. Are you suggesting that there should be or that you could live with searches provided they were performed with dignity to the visitors?

Mr. Graham: We all know that you must have searches when going in and out of an institution, but what I think we objected to more than anything was the idea that there is such a thing as a non-intrusive search. Looking at it at face value, how can there be a non-intrusive search? If you go through a woman's purse, if she puts it on the table and you search it, that's a non-intrusive search—

Mr. Wappel: I suppose she could leave her purse in the car.

Mr. Graham: That could be.

Mr. Wappel: Then there would be no need to search it.

• 1515

Mr. Graham: That is right. But they can search it and they call it an unobtrusive search. It is the same as it is with her coat. They lay it on the counter and then search it. They will search the coat and they call it unobtrusive. That's an obtrusive search. I mean, let's call a spade a spade. If they start saying one thing is unobtrusive that is obtrusive, the next thing you know you have a flock of them.

The Chairman: Mr. Graham, I would like to ask a supplementary question. This is for our own knowledge. You haven't been incarcerated for 22 years, I take it?

Mr. Graham: That's right.

The Chairman: Do you believe there is a change in the inmate today and the inmate you knew 22 years ago? Do you think there is more drug use inside penitentiaries today than there was in your day? Do you think there is more of a problem of drugs being smuggled in and things like that?

Mr. Graham: There is a problem. There was a problem many years ago—

The Chairman: There was then, too?

Mr. Graham: In the 1940s and 1950s, yes, when there were a lot of heroin addicts. A whole penitentiary in British Columbia was practically filled with heroin addicts. We don't have that today.

The Chairman: So you would think it was as bad then as—

Mr. Graham: Well, it was, for serious drugs. Now there is of course more marijuana, there are pills and the things that are in. I think there are more of those today. There are more ways of getting access to them.

[Translation]

Cela dit, nous sommes tenus de faire de notre mieux avec les moyens qui nous sont donnés. Il ne s'agit donc pas de revoir les fondements de notre société. Cela étant, je peux tout de même vous dire qu'il sera dûment tenu compte des documents que vous présentez.

Je le précise, mais j'ajoute immédiatement que je ne suis pas nécessairement d'accord avec tout ce que vous dites. Je suis particulièrement troublé par ce que vous avez dit au sujet des fouilles. Même sans parler des contrôles aléatoires pour les analyses de l'urine, je devrais obtenir un certain nombre de précisions. Êtes-vous d'accord sur le principe des fouilles dans la mesure où celles-ci ne portent pas atteinte à la dignité des visiteurs?

M. Graham: Nous sommes tous d'accord que les personnes qui entrent ou qui sortent d'un établissement doivent être fouillées, mais ce qui nous choque, c'est l'idée d'une fouille discrète. Songez-y bien. Comment peut-on parler de fouille discrète? Prenez le cas d'un sac à main. Sa propriétaire le pose sur la table et on le fouille... Est-ce là une fouille discrète...

M. Wappel: Elle pourrait aussi le laisser dans sa voiture.

M. Graham: En effet.

M. Wappel: Il ne serait alors pas nécessaire de le fouiller.

M. Graham: Effectivement; mais on fouille le sac à main et on appelle ça une fouille discrète. Il en va d'ailleurs de même avec son manteau. On le pose sur le comptoir et on le fouille. On fouille le manteau et on appelle ça une fouille discrète. Ne nous payons pas de mots. Si on appelle discret quelque chose qui ne l'est pas, on risque de le voir se multiplier.

Le président: Monsieur Graham, puis-je vous demander une précision? C'est juste pour nous. Vous n'avez pas fait de prison au cours des 22 dernières années, est-ce bien cela?

M. Graham: En effet.

Le président: Pensez-vous que le détenu d'aujourd'hui est différent de celui d'il y a 22 ans? Pensez-vous qu'aujourd'hui on consomme plus de drogues dans les pénitenciers qu'à votre époque? Pensez-vous qu'il y a plus de contrebande qu'auparavant?

M. Graham: C'est effectivement un problème. Le problème, il y a longtemps...

Le président: Voulez-vous dire que ce problème existait déjà?

M. Graham: Dans les années 1940 et les années 1950, oui, de nombreux détenus s'adonnaient à l'héroïne. On peut dire qu'en Colombie-Britannique, presque tous les détenus du pénitencier s'adonnaient à l'héroïne. Or, aujourd'hui, il n'en est pas ainsi.

Le président: Vous pensez donc que la situation était aussi grave...

M. Graham: Oui, pour les drogues dures. Aujourd'hui, on trouve plus de marijuana et de pilules ainsi que des autres drogues qui se consomment de nos jours. Il y en a donc actuellement plus. Il y a également plus de moyens de s'en procurer.

[Texte]

The Chairman: The reason I asked that, Mr. Graham, is I wonder if there is more need for searches today than years ago.

Mr. Graham: Well, there always will be need for searches. I think it is more in the way it's done and what you are calling them. I have lived through a lot of searches in my time, and I have no problem. I still go in and I am open for search. I don't mind that, you know, because of my background. But I'm talking about people who go there to visit and are subjected to a lot of searches that aren't unobtrusive, they are obtrusive.

Mr. Wappel: I am prepared to accept that any search of a person's body or possessions is obtrusive. I am not prepared to accept that it is intrinsically wrong, under the circumstances.

Mr. Graham: There are certain things as well, Mr. Wappel. If a female goes into an institution and there is no female there to search her, and she has to be searched, they can get a phone call and boom, they can search her. I can see them saying, well, you can't come in unless you are subject to a search. But how do you control that? There is no way in the world that you can control it. If you want to get drugs into an institution, it's a simple thing to do. There are a lot of body cavities you can put drugs; you can swallow them and regurgitate them. You can do a lot of things.

The reason I am really concerned about this is that I have been subject over the years to a lot of searches and I have seen other people subject to searches. That searching process can be very easily abused. I think there should be strict rules, very strict rules, and they shouldn't allow people to be searched just for what people think. If a security officer thinks somebody might be bringing something, or somebody told somebody that so and so might be bringing something in, they disallow a visit if you are not open to a complete search. These kinds of things happen. I am concerned about it and I think it shouldn't be just pushed through without any thought.

Mr. Wappel: Mr. Sapers, you mentioned the needs of the victims and you mentioned the needs of the offenders, but you didn't mention the needs of society. I don't think either of those two groups, in any particular instance, necessarily reflect society as a whole, what its needs are and what protection it needs, because both of those groups are involved in the particular crime in some way or another. There is the greater good, as well, of society. There is the greater protection of society, and I merely ask you to consider that.

As far as this bill is concerned, I don't think it is going to come as too much of a surprise to you that very few people have come before this committee to rave about how great it is. We heard Mr. Adams this morning, on exactly the opposite scale as everybody here today, tell us how bad it was.

[Traduction]

Le président: Je vous ai posé cette question, monsieur Graham, car je veux savoir si les fouilles étaient plus nécessaires aujourd'hui que dans le temps.

M. Graham: Les fouilles seront toujours nécessaires. Ce qui importe c'est plutôt la manière dont elles sont effectuées et aussi la manière dont elles sont dénommées. Dans ma vie, j'ai subi beaucoup de fouilles et je ne m'oppose guère à leur principe. Quand j'entre dans un établissement, je m'y soumets volontiers. Étant donné mes antécédents, je n'ai rien à redire. Je parlais tout à l'heure de visiteurs qui souvent font l'objet de fouilles qui ne sont pas des fouilles discrètes mais qui, au contraire, des fouilles importunes, indiscrettes.

M. Wappel: Je suis tout à fait disposé à reconnaître que la fouille corporelle ou la fouille des biens a quelque chose d'indiscret mais ce n'est pas dire qu'on ait tort de procéder à des fouilles, compte tenu des circonstances.

M. Graham: Monsieur Wappel, il y a autre chose. Si une femme se rend dans un établissement et qu'il n'y a pas de femme là pour la fouiller, par exemple. Les agents peuvent passer un coup de téléphone et recevoir l'autorisation d'effectuer eux-mêmes la fouille. Je les imagine très bien dire à la visiteuse qu'elle ne peut pas entrer si elle refuse d'être fouillée. Comment contrôler ce genre de situation? Ce n'est pas possible. Il est relativement facile d'introduire des drogues dans un établissement. Les cavités corporelles accueillent aisément les drogues. On peut les avaler et les rendre par la suite; enfin, il y a plusieurs manières de procéder.

Je soulève la question car dans ma vie j'ai souvent été fouillé et j'ai vu fouiller beaucoup de gens. Il est très facile de commettre des abus à l'occasion d'une fouille. C'est pourquoi je pense qu'on devrait fixer des règles extrêmement strictes et ne pas autoriser les fouilles motivées par un simple soupçon. Si un garde estime que quelqu'un essaye d'introduire quelque chose dans l'établissement, ou que quelqu'un aurait rapporté quelqu'un d'autre qu'un tel cherchait à introduire un produit de contrebande, on va interdire l'entrée aux visiteurs qui refusent de se soumettre à une fouille intégrale. Cela arrive. Cela m'inquiète et je ne pense pas que ce genre de mesure devrait être adopté à la légère.

M. Wappel: Monsieur Sapers, vous avez évoqué les besoins des victimes comme vous avez évoqué les besoins des délinquants, mais vous n'avez rien dit des besoins de la société. Or, l'intérêt de la société ne se limite pas à l'intérêt des délinquants et des victimes. Elle a ses intérêts propres, ses besoins propres et notamment le besoin d'être protégée. Il faut bien songer à l'intérêt de la société en général. Je vous demande donc d'en tenir compte.

Pour ce qui est de ce projet de loi, je ne vous apprendrai rien en vous disant que très peu de personnes en ont fait l'éloge. Ce matin, M. Adams, pour des raisons d'ailleurs contraires aux vôtres, a sévèrement critiqué le texte.

[Text]

[Translation]

• 1520

So I say to you—and I hearken back to my legal background—that when you're negotiating something no one is happy with, there has to be some good in it because you've found some kind of middle ground.

Mr. Van Harten, you said that in your view the bill was a response to some of the louder voices. I don't really understand what you mean by that. Rather than guess, I'd like you to elaborate.

Mr. Van Harten: By "louder voices" I mean that victims have organized into pressure groups. The four women you heard from this morning—that was a highly publicized event here in Calgary. There's the Edmonton case of a fellow named Gingras, who was out on day parole when he eluded his guard and went down to Medicine Hat to commit murder together with someone else.

Those two situations have received, as you are probably well aware, a good deal of press. I come from Calgary where the city police service has an excellent publicity machine. In these economic times even police services are being cut back. Whenever we talk about that, there's a very instant readiness to describe both criminal activity and the corrections system as being a danger to the ordinary citizen.

As we look at this bill in Calgary, we get the impression that some of its provisions, particularly with respect to individual victims in the parole process, are in response to those voices.

Those people have come forward and said that this person got let out of jail, or that person was granted parole, when they didn't know anything about it. That's why we're very careful to make certain that an individual who was a victim, for example, in the recent Takahashi case, is advised and made aware if there's a perceived danger to that individual.

But some of these provisions appear to be putting the victims into the role of the prosecutor when it comes to the parole process. We see that as a response, in part, to public outcry. I've just given you two exemplary cases.

By and large, good work is done by the correctional and parole services. Of course, the trouble is, you never hear about the good work. You always hear about something that goes into the ditch.

Mr. Wappel: I want to tell you—

The Chairman: You made a remark to Mr. Sapers that he wishes to respond to. I'd like to give Mr. Sapers a chance to respond before you proceed.

Mr. Sapers: Mr. Wappel, we did a line-by-line review of Bill C-36, just as we did a sentence-by-sentence review of the "Directions for Reform" consultation package, just as we did a response to the directions for the Daubney committee report and the Sentencing Commission report and all the reports before that.

Je m'inspire de mon expérience du droit pour vous dire que lorsque vous proposez un texte qui ne satisfait personne, c'est une indication que vous êtes sur la bonne route et que vous avez atteint une sorte de juste milieu.

Monsieur Van Harten, d'après ce que vous nous avez dit tout à l'heure, ce projet de loi serait censé faire plaisir à des intérêts qui ont su se faire entendre. Je ne vois pas très bien ce que vous entendez par cela. Pourriez-vous préciser votre pensée?

Mr. Van Harten: En disant qu'il s'agit de groupes qui ont su se faire entendre, j'entends que les victimes se sont organisées et ont constitué des groupes de pression. Les quatre femmes qui ont témoigné ce matin—it s'agit du crime d'un individu nommé Gingras qui s'est passé à Edmonton. Cet individu, alors qu'il bénéficiait de la semi-liberté, a faussé compagnie à son gardien avant de se rendre à Medicine Hat où, avec un complice, il a commis un meurtre.

Vous n'ignorez pas la tension et l'encre que la presse a consacrées à ces deux affaires. J'habite Calgary et je peux vous dire que la police de cette ville s'y entend en matière de publicité. Comprenez que de nos jours on cherche à rogner sur les budgets de la police. À chaque fois qu'on en parle, tout de suite on commence à s'étendre sur le danger que représentent pour le citoyen non seulement la délinquance mais même notre système correctionnel.

Examinant ce projet de loi à Calgary, on a l'impression que certaines dispositions, et notamment celle qui prévoit la participation des victimes à la procédure de libération conditionnelle, sont un peu des dispositions de circonstance.

Il y a en effet des gens qui sont intervenus pour dire que un tel avait été libéré, ou que tel autre avait bénéficié d'une libération conditionnelle sans qu'on les en avertisse. C'est pourquoi nous veillons à avertir les victimes chaque fois qu'une mesure qui est prise pose un risque pour elles. C'est ce que nous avons fait, notamment, dans la récente affaire Takahashi.

Mais certaines des dispositions prévues dans ce texte semblent, en matière de libération conditionnelle, confier aux victimes un rôle de procureur. À leurs yeux, cela répond aux revendications d'une certaine partie de la population.

D'une manière générale, on peut dire que les services correctionnels et les services de libération conditionnelle font correctement leur travail. C'est un fait que ce qui retient généralement l'attention, ce sont plutôt les erreurs.

M. Wappel: Permettez-moi de vous dire...

Le président: Tout à l'heure, vous avez fait un commentaire qui s'appliquait à M. Sapers, et il voudrait avoir l'occasion d'y répondre. Avant de vous rendre la parole, je vais donc la passer à l'instant à M. Sapers.

M. Sapers: Monsieur Wappel, nous avons effectué un examen extrêmement serré du projet de loi C-36, comme nous avions analysé chacune des peines proposées dans le projet de réforme. Nous avons également analysé avec plus grand soin les conclusions du rapport rendu par le comité Daubney, du rapport de la Commission sur la détermination de la peine ainsi que tous les autres rapports rédigés auparavant.

[Texte]

Let me assure you that it is not because of our inability or lack of desire to do that type of detailed work. What we are talking to you about is a different approach to doing justice in this country. As a parliamentary committee, you, sir, are faced with Bill C-36. We are not.

We do not think Bill C-36 should become law. There is no sense in us tinkering with a piece of legislation. The biggest problem with this is that it just tinkers with major sets of problems.

We do refer you to other line-by-line reviews that we believe have some merit. We're not here to say that if you change this or that clause it becomes better law. We're here to say that Bill C-36 is fundamentally flawed. It is not the direction we would encourage Parliament to go.

Mr. Wappel: Can I stop you there? If Bill C-36 is no good then the premise must be that what presently exists is no good. If you have nothing then you have the present system. So isn't it better to tinker? I'm merely asking this rhetorically. I'm not necessarily saying that we support this legislation.

Isn't it better to try to make an existing system a little bit better than simply to throw all this away and leave the system that you yourself say is no good in the hope that somewhere along the line we'll come up with an entirely different change of attitude?

• 1525

Mr. Sapers: There are substantial portions of the report entitled *Taking Responsibility* and the report of the Canadian Sentencing Commission which, if translated into law, would be incredibly different from and better than Bill C-36. We have communicated our opinions on those sections to you and your colleagues.

You talk about a legal framework that suggests compromise is okay. We're saying compromise has brought us to the mess we're in now. Compromise is not consensus. We require consensus about the purpose of our criminal justice system, of a criminal sanction, and of the criminal law. Bill C-36 does not provide that consensus.

It is perhaps an artifact of the adversarial process in which you were trained that has generated the problem. The thinking that we need to compromise and that if nobody likes something it must be good I would personally reject. We need to work toward a consensus in which everybody does like what we are working on.

Mr. Wappel: You'll never find anything in this world that everybody likes.

Mr. Sapers: If we found something that nobody likes, I don't think that means that is okay.

The Chairman: I would just like to say that I served on the Daubney committee when the *Taking Responsibility* report came out, and a lot of the recommendations that were in here are reflected in Bill C-36.

[Traduction]

Je peux donc vous dire que ce n'est pas parce que nous n'avons pas les moyens ou pas la volonté d'effectuer ce genre d'analyse très détaillée. Mais ce que nous tenons à exposer ici c'est, justement, une différente manière d'aborder la justice, une des marches nouvelles. En tant que comité parlementaire, vous êtes tenu de vous baser sur le projet de loi C-36, mais cette responsabilité ne nous incombe pas à nous.

Nous ne pensons pas que le projet de loi C-36 mérite d'être adopté. Il ne nous semble pas utile d'essayer de rafistoler ce texte car notre principale objection est, justement, qu'il fait du rafistolage alors qu'il faudrait s'attaquer en profondeur à des problèmes extrêmement importants.

Nous vous avons signalé des analyses article par article qui mériteraient de retenir votre attention. Notre rôle ici n'est pas de proposer telle ou telle modification afin d'améliorer le texte. Au contraire, nous sommes ici pour vous dire que le projet de loi C-36 est vicié à la base et le Parlement ne devrait pas poursuivre dans cette voie.

M. Wappel: Permettez que je vous interrompe. Si le projet de loi C-36 est mauvais, ce doit être parce que le régime actuellement en vigueur est mauvais. En l'absence de changements, c'est le système en vigueur qui va subsister. N'est-t-il donc pas préférable d'y apporter certains correctifs? C'est là une hypothèse que je vous soumets. Cela ne veut pas dire que nous sommes favorables au texte.

Ne doit-on pas tenter d'améliorer un peu le système actuel plutôt que de rejeter toutes les mesures envisagées et maintenir en place un système que vous-même vous condamnez, dans l'espoir d'aboutir un jour à un profond changement d'attitude?

M. Sapers: Certaines parties du rapport intitulé *Responsabilités à assumer* et du rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine feraient une mesure très différente et bien meilleure que le projet de loi C-36. Nous vous avons donné notre avis, à vous et à vos collègues, sur ces parties.

Le cadre juridique dont vous parlez laisse entendre que le compromis est acceptable. C'est le compromis qui nous a mis dans la situation actuelle. Le compromis n'équivaut pas au consensus. Il doit y avoir consensus sur les objectifs du système judiciaire pénal, des sanctions criminelles et du droit criminel. Le projet de loi C-36 n'apporte pas ce consensus.

C'est peut-être le résultat de la règle du contradictoire, dans laquelle vous avez été formés. Pour ma part, je ne suis pas d'accord qu'il faut arriver à un compromis et que si tout le monde est contre une idée elle doit être bonne. Il faut au contraire arriver à un consensus pour que tout le monde soit d'accord.

M. Wappel: Il n'y a rien au monde qui puisse plaire à tout le monde.

M. Sapers: Cela ne veut pas dire qu'une chose est bonne parce qu'elle déplaît à tout le monde.

Le président: Je tiens à dire que j'étais membre du comité Daubney lorsque le rapport *Responsabilités à assumer* a été publié, et que le projet de loi C-36 reflète bon nombre des recommandations de ce rapport-là.

[Text]

Mr. Sapers: We have a slightly different reading then, or perhaps we're putting emphasis on different sections of the report.

The Chairman: I'm not trying to defend the bill—

An hon. member: Oh no, of course not.

The Chairman: I'm in a strictly impartial role.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: But I do wish to tell you that perhaps you should wait until we receive the sentencing part of the package and revisit this bill then, before you decide it's as bad as you think it is. Or would you like to see the sentencing first? That was what we're suggesting; that perhaps you should wait until you see the other part.

Mr. Sapers: In our written comments, yes, we said that one of the problems we had is that it is like responding to Bill C-36 in a vacuum because the sentencing legislation is of critical importance and should have come first.

The Chairman: I'll agree. Thank you.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, I have only two more comments, both directed to Mr. Van Harten.

I wanted to tell you that I represent the riding of Scarborough West, which is one of 33 federal ridings in the municipality of Metropolitan Toronto. I have been on public fora or forums on any issue you want to name and this is one of them—not Bill C-36, but the corrections system.

The people who attend those forums are not victims, or professional people who work with offenders, or professional advocates of anyone, but just my constituents, my neighbours. I don't consider them to be loud voices. However, I can tell you that their voices are almost unanimous in their unhappiness about the system as it presently exists and in their frustration at hearing a phrase you used—"the rights of offenders"—without hearing about the responsibilities of offenders. They're unhappy with the bill as it presently exists because they don't think it's tough enough, never mind too lenient.

Those are not loud voices, although they're loud to me because they're the ones that will elect or re-elect me, and they're not people who work in the system. We're talking about the perception of how things are. So I'd ask you to be a little more careful in terms of... I have no idea what prompted the government to bring in this bill. The way in which our Parliament works is that the government brings in the bills. All I can tell you is that the people of my riding who have bothered to come out to these public forums to express their views are not happy with this emphasis on the rights of offenders without talking about the responsibilities of offenders.

In a final comment, I don't agree that there is double jeopardy. I personally see no difficulty in requiring an offender to demonstrate that he or she is entitled to parole.

[Translation]

M. Sapers: Nous devons donc en avoir une interprétation un peu différente, ou peut-être nous concentrerons-nous sur des parties différentes du rapport.

Le président: Je ne cherche pas à défendre le projet de loi...

Une voix: Mais non, bien entendu.

Le président: Je suis absolument impartial.

Des voix: Oh, Oh!

Le président: Mais il me semble que vous devriez peut-être attendre de voir la partie sur la détermination de la peine pour revoir le projet de loi, avant de décider qu'il est bon à jeter. Ou souhaitez-vous voir la partie sur la détermination de la peine d'abord? C'est ce que nous avions suggéré; vous devriez peut-être attendre de voir le reste.

M. Sapers: Nous avons effectivement dit dans notre commentaire écrit que l'un des problèmes, selon nous, c'est qu'on nous demande de donner notre avis sur le projet de loi C-36 hors contexte, car la Loi sur la détermination de la peine est essentielle et aurait dû être déposée en premier.

Le président: Je suis de votre avis. Merci.

M. Wappel: Monsieur le président, je voudrais dire deux choses seulement à M. Van Harten.

Sachez que je représente la circonscription de Scarborough West, une des 33 circonscriptions fédérales de la région métropolitaine de Toronto. J'ai participé à des discussions publiques sur toutes les questions possibles imaginables, et notamment celle-ci—je ne parle pas du projet de loi C-36, mais du système correctionnel.

Les gens qui participent à ces tribunes de discussion ne sont pas les victimes, les professionnels qui s'occupent des contrevenants, ou des défenseurs professionnels des droits de n'importe qui, mais tout simplement mes voisins, des électeurs. Je ne considère pas qu'ils vocifèrent. Ils sont cependant presque unanimement mécontents du système actuel et frustrés lorsqu'ils entendent des phrases comme «les droits des contrevenants», sans qu'on parle jamais des responsabilités des contrevenants. Ils n'apprécient pas le projet de loi tel qu'il est proposé actuellement parce qu'ils ne le trouvent pas assez sévère, et même trop mou.

Ce ne sont pas des voix vocifératrices, mais je les entends clairement parce que ce sont ces voix-là qui vont m'éliminer ou me réélire, et ce sont des gens qui n'ont rien à voir avec le système. Il s'agit de perception. Je vous prie donc de choisir plus soigneusement vos mots.... Je ne sais pas ce qui a incité le gouvernement à déposer ce projet de loi. Dans notre système parlementaire, c'est le gouvernement qui dépose les projets de lois. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les électeurs de ma circonscription qui ont pris la peine de participer à ces tribunes publiques pour y exprimer leurs points de vue n'apprécient pas l'importance que l'on accorde aux droits des contrevenants sans jamais parler de leurs responsabilités.

Enfin, je ne suis pas d'accord pour dire qu'il y a double incrimination. Personnellement, je n'ai aucune objection à ce qu'on exige d'un contrevenant qu'il prouve qu'il mérite la libération conditionnelle.

[Texte]

Mr. Van Harten: Well, I don't have any difficulty with that requirement either. Our comments are specifically directed to the roles of the victim in that process and the way that's envisioned in this legislation.

• 1530

As to your first comment, Mr. Wappel, I wonder what your neighbours...? Obviously they are interested enough to come out and that probably makes them an exception in any event, and of course you have to be sensitive to what they say. I have some political ambitions myself, so I am certainly aware of it. When you say that they mean it to be tougher, what are they suggesting that you do?

Mr. Wappel: Many of the people who have appeared here have said there should be no parole, serve your time and then have supervision afterwards, serve a set period of time. What Mr. Adams said...you have both ends of the scale, but it is somewhere in the middle.

Mr. Van Harten: I think my Alberta John Howard Society friends addressed that in their written brief. When we get to this difficulty of the well-informed citizen... I hope to be arguing a case in the Supreme Court which involves the issue of excluding evidence and the considerations to be taken into account there. A lot of these same things come up. One of the comments is that you have to look at the long-term considerations, what a well-informed person would think of this. To say that there should be no parole—and I am sure Mr. Graham would agree—is simply short-sighted. The majority of provisions in the bill acknowledge that it is short-sighted and provisions are made.

Mr. Wappel: But the people who said that would consider themselves to be well-informed. I suppose it is how you define "well-informed". Without speaking for them, I think it is fair to say... We listen to them as we listen to you, and one of the people from Windsor asked why they should go to university when he couldn't afford to go?

Mr. Van Harten: Yes, I can appreciate that.

Mr. Wappel: There are some difficult questions. On more than one occasion Mr. Tétreault has brought up the balancing of rights with responsibilities. We hear about rights all the time, but where are the responsibilities?

Mr. Van Harten: I am a defence lawyer and I get a lot of this flak on a regular basis. One of the suggestions I make is that people who are concerned about this should join Mr. Graham's organization and volunteer in prison. Then they will know what a picnic it is. Sometimes that is the best answer I can give.

Mr. Blackburn (Brant): I want to thank these people for coming out this afternoon and extending their views and thoughts on this bill.

My personal view fits pretty closely with the general tenor of what we have heard from our witnesses this afternoon. Bill C-36 is tinkering, there is no question about it. It doesn't introduce any new concepts or fundamentals in terms of incarceration, parole or rehabilitation. There is nothing new in the bill. Frankly, I think it is a sham handed to those in our society who want "the government to get tougher with convicted criminals." It doesn't do that. It may

[Traduction]

M. Van Harten: Cela ne me pose pas de difficulté non plus. Nous parlions du rôle de la victime dans le processus tel que le prévoit ce projet de loi.

Pour revenir à votre premier commentaire, monsieur Wappel, je me demande ce que vos voisins... ? De toute évidence, ils sont suffisamment intéressés pour participer à des tribunes, ce qui en fait probablement déjà des exceptions, et il est bien naturel que vous écoutez ce qu'ils ont à dire. Je vous comprends très bien, ayant moi-même des ambitions politiques. Lorsque vous dites qu'ils souhaitent une loi plus sévère, que vous suggérez-vous?

M. Wappel: Bien des gens disent qu'il faut éliminer la libération conditionnelle, faire purger les peines jusqu'au bout, et mettre le détenu sous surveillance à sa libération, après qu'il aura purgé une peine fixe. M. Adams disait... on entend les deux extrêmes, mais il y a un juste milieu.

M. Van Harten: Je crois que mes amis de la Société John Howard en Alberta ont abordé cette question dans leur mémoire. Quand on arrive au problème du citoyen bien informé... J'espère plaider une affaire devant la Cour suprême portant sur l'exclusion d'une preuve et les éléments à considérer dans ce cas-là. Ce sont les mêmes arguments qui surgissent. On fait valoir qu'il faut considérer les conséquences à long terme, considérer ce qu'en penserait un citoyen bien informé. Éliminer la libération conditionnelle—et je suis sûr que M. Graham sera de mon avis—serait imprévoyant. La plupart des dispositions du projet de loi le reconnaissent et prévoient des mesures en conséquence.

M. Wappel: Mais les gens qui s'expriment ainsi se croient bien informés. Tout dépend de ce qu'on entend par là. Sans prétendre m'exprimer en leur nom, je pense pouvoir dire... Nous écoutons leur avis comme nous écoutons le vôtre. A Windsor, un type m'a demandé pourquoi les détenus peuvent aller à l'université alors que lui n'en n'a pas les moyens?

M. Van Harten: Oui, je comprends.

M. Wappel: Ce sont des questions difficiles. A plusieurs reprises M. Tétreault a parlé d'un équilibre entre les droits et les responsabilités. On nous parle sans cesse de droits, mais qu'en est-il des responsabilités?

M. Van Harten: Je suis avocat de la défense, j'ai donc l'habitude de ce genre de critique. Je suggère à tous ceux qui se sentent concernés par ces questions d'adhérer à l'organisation de M. Graham et de faire du bénévolat dans les prisons. Ils se rendraient compte alors de la partie de plaisir que c'est en réalité. C'est souvent la meilleure réponse que je puisse donner.

M. Blackburn (Brant): Je tiens à remercier les témoins d'être venus cet après-midi nous faire part de leurs points de vue et de leurs réflexions sur ce projet de loi.

Mon opinion personnelle se rapproche beaucoup sur le fond de ce que nous ont dit les témoins cet après-midi. Le projet de loi C-36 n'est qu'une demi-mesure, c'est évident. On n'y trouve aucun concept ou principe nouveau à propos de l'incarcération, de la libération conditionnelle ou de la réinsertion des prisonniers. Il n'y a rien de neuf dans ce projet de loi. Quant à moi, j'estime que c'est un trompe l'oeil à l'intention de ceux qui attendent du gouvernement

[Text]

extend their stay in prison by two or three years, but in my view it does very little to enhance public safety.

So I am left with a bill that I am convinced should be shelved, should simply be allowed to gather dust. Give us a chance to start over and write a bill that will have some meaning to it.

There is one exception to what I have just said, and Mr. Wappel has referred to it, as have I, in previous sessions, and that is public opinion. This is a democracy and we are all elected by individual voters. We have all been accused—not in terms of the criminal justice system or of Bill C-36 necessarily, but generally—of not listening, of not truly representing our constituents. Our constituencies are not made up of experts, of people who have studied to death various bills and pieces of legislation. The vast majority are decent law-abiding human beings, and they are growing more and more fearful. Whether their fears are justified in fact is something different, but they have a growing fear that society is becoming more lawless, more dangerous, that their children are not safe any longer on the streets and so on.

• 1535

We are charged with the responsibility of first of all trying to do something with this bill, but also keeping in mind our responsibilities not just to get votes and to get re-elected, but a very real, direct responsibility to represent our constituents and their feelings, their fears and what they want.

It is not easy. You know it is not easy. It is quite right. You hit the nail right on the head. If some of these people that want us to be a lot tougher were to spend some time—I don't mean doing time, but some time—in our institutions, particularly the maximum, they might begin to look at it in a different way. I don't know.

I just have a couple of questions here. First of all, to Mr. Graham, do you consider yourself to be representative of those who have a past and a present similar to yours?

Mr. Graham: Yes, I think so.

Mr. Blackburn: You did, I think, something like 20 to 25 years in and out.

Mr. Graham: In and out. Fifteen solid.

Mr. Blackburn: Did the system rehabilitate you, or did you rehabilitate yourself?

Mr. Graham: No, I did it myself. The system had nothing there for me, nothing that I would take. I went into prison at 15 with a grade 8 education. When I finished, I was close to 40 and I still had a grade 8 education.

Mr. Blackburn: Now, you say that punishment does not work; it punishes the prisoner, but it does not rehabilitate him. I am not going to argue that point. What do we do instead of punishment, keeping in mind—maybe I am being over-simplistic here—that I still think a majority of citizens demand some degree of punishment for a crime?

[Translation]

«qu'il reserre la vis aux criminels». Or, ce n'est pas l'effet qu'aurait le projet de loi. Ces gens-là resteront peut-être en prison un an ou deux de plus, mais le public n'en sera pas pour autant plus en sécurité.

Nous voici donc devant un projet de loi qui mérite d'être mis sur une tablette où, d'aller s'empoussier quelque part. Donnez-nous la possibilité de recommencer à zéro, de rédiger un projet de loi qui ait du sens.

Il y a cependant une exception, et M. Wappel l'a mentionnée comme moi, dans d'autres séances du comité, et cette exception c'est l'opinion publique. Nous sommes en démocratie, et nous avons tous été élus par des électeurs. Nous avons tous été accusés—pas nécessairement à propos du système pénal ou du projet de loi C-36, mais plus généralement—de ne pas faire attention à ce que pensent nos électeurs, de ne pas les représenter fidèlement. Nos circonscriptions ne sont pas peuplées d'experts, de gens qui ont passé au peigne fin tous les projets et textes de loi. La grande majorité des électeurs sont des gens comme il faut, respectueux de la loi, et qui vivent de plus en plus dans la crainte. Quant à savoir si leurs craintes sont fondées, c'est autre chose, mais ils ont néanmoins l'impression de vivre dans une société de plus en plus dangereuse, sans loi, où leurs enfants ne sont plus en sécurité dans les rues.

Nous avons pour mission de faire quelque chose de ce projet de loi; nous ne devons cependant pas oublier que notre objectif n'est pas seulement d'être réélus, mais que nous avons une obligation réelle et directe face aux électeurs que nous devons représenter, avec leurs sentiments, leurs craintes et leurs points de vue.

Ce n'est pas facile, je le sais bien. C'est tout à fait vrai. Vous avez mis le doigt sur la plaie. Si ces gens qui nous demandent d'être plus sévères passaient quelque temps en prison—je ne veux pas dire qu'ils y purgent une peine, mais s'ils passaient quelque temps dans nos établissements pénitentiaires, surtout ceux à sécurité maximum, ils changeraient peut-être d'avis. Je ne sais pas...

Je voudrais poser quelques questions. Je commencerai par M. Graham. Vous considérez vous représentatif de ceux qui ont un passé et un présent semblables aux vôtres?

M. Graham: Oui, je le pense.

M. Blackburn: Vous avez fait 20 à 25 ans de prison, avec des intermèdes, je crois.

M. Graham: Avec des intermèdes. Quinze ans d'affilée.

M. Blackburn: Est-ce le système qui vous a réhabilité, ou vous êtes-vous réhabilité tout seul?

M. Graham: Je l'ai fait tout seul. Le système n'avait rien à m'offrir, rien qui m'intéressait. Je suis entré en prison à l'âge de 15 ans, avec ma huitième année. À la sortie, j'avais près de 40 ans, et toujours une huitième année.

M. Blackburn: Vous dites maintenant que punir ne donne rien; on punit le prisonnier, mais cela ne le réhabilite pas. Je ne le conteste pas. Mais sans vouloir être trop simpliste, que devrions-nous faire, puisque la majorité des citoyens continuent d'exiger que les crimes soient punis?

[Texte]

Mr. Graham: I think there is going to be punishment. As I alluded to earlier, there always will be some form of punishment, there will always be prisons. I would like to say there won't be, but there will be for certain elements.

I think you can do other things to help change an individual. I think the whole thing comes down to this. When you get a person in there, don't just warehouse him and let him sit there. He goes out and comes back in to do nothing. You have to have something.

If education does it... And believe me, I know a lot of people say I didn't get my way paid. I did not get any education. The school was there, I did not accept it. I went back to school, to university when I got out. Finally, with the support of a self-help group, I did it.

You have to have options for an individual. If there are not options like that... Some people learn enough and they are punished enough and they can change just by being arrested. Just the fact that they have been arrested and the humility and shame on their family can change an individual. Some can change. It does not work for the majority, but prisons do work.

I have to be fair. There are some decent programs now in federal institutions. There are some literacy programs. There are things that help change the person's thinking. Some good programs have come along in recent years, but there are not enough of the little things that help a person when he gets out. What is that person going to do? Are you going to throw him out, or are you going to give him something concrete? You have to have concrete programs, and there are not enough of them, because there are different strokes for different folks. Everybody doesn't become rehabilitated through a self-help group, through education, or through some life skills program they take. It's a combination of a lot of things.

Mr. Blackburn: I am beginning to think that maybe institutionalizing rehabilitation is the wrong thing.

Mr. Graham: I agree.

Mr. Blackburn: I am beginning to think that groups such as yours can do a hell of a lot more for—

Mr. Graham: In the community where it has to start.

Mr. Blackburn: —the community. Now, I am not talking about your uncontrollable violent offender. I think we all agree that somebody who is violent, uncontrollably violent, and simply cannot manage his own aggressiveness or her aggressiveness should not be free to move about in society, certainly not from day one of the sentence.

• 1540

As you know, we have some very high-powered, expensive institutions for drug and alcohol abuse, and yet I think most authorities say that AA has the highest success rate. You pay a buck at the end of the evening for the coffee and maybe another buck for the rental of the hall, unless the church is free, as often it is. Those who are afflicted with a similar problem are helping each other through some kind of group interaction.

[Traduction]

M. Graham: Il y aura toujours punition. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura toujours une forme de punition, il y aura toujours des prisons. J'aimerais pouvoir dire que ce sera le contraire, mais il y aura toujours des prisons pour certains éléments.

Je crois qu'on peut faire autre chose pour aider quelqu'un à changer. L'essentiel est là: quand on emprisonne quelqu'un, il ne suffit pas de le parquer là et de ne plus s'en occuper. Il va sortir et il reviendra, sans rien faire. Il faut offrir quelque chose.

Si l'éducation apporte la réponse... croyez-moi, je connais beaucoup de gens qui disent que je n'ai pas su me faire subventionner. Je n'ai obtenu aucune éducation. Il y avait une école, je n'ai pas voulu y aller. J'ai repris mes études, je suis allé à l'université, une fois sorti de prison. J'y suis enfin arrivé avec le soutien d'un groupe d'entraide.

L'intéressé doit pouvoir choisir. S'il n'a aucun choix de ce genre... Pour certains, une simple arrestation sert de leçon et représente une punition suffisante. Le simple fait d'avoir été arrêté, l'humiliation et la honte que cela entraîne pour la famille, peuvent suffire à changer une personne. Certains peuvent changer. Cela ne marche pas pour tout le monde, les prisons oui.

Il faut être juste. Il y a actuellement dans les établissements fédéraux des programmes acceptables. Il y a certains programmes d'alphabétisation. On fait des choses qui aident les gens à penser différemment. Ces dernières années, on a mis en place certains bons programmes, mais on ne fait pas suffisamment de ces petites choses qui sont utiles à la sortie. Que va faire le détenu? Va-t-on le mettre à la porte ou lui donner quelque chose de concret? Il faut avoir des programmes concrets, et il n'y en a pas suffisamment, car tout ne convient pas à tout le monde. Tout le monde n'arrive pas à se réhabiliter grâce à un groupe d'entraide, à l'éducation, ou à certains programmes d'aptitudes fonctionnelles qui sont offerts actuellement. Il faut beaucoup de choses ensemble.

M. Blackburn: Je commence à penser qu'on a peut-être tort de vouloir institutionnaliser la réhabilitation.

M. Graham: C'est bien mon avis.

M. Blackburn: Je commence à penser que des groupes comme le vôtre sont beaucoup plus utiles...

M. Graham: C'est dans la collectivité qu'il faut commencer.

M. Blackburn: ... à la collectivité. Je ne songe pas aux contrevenants violents et incontrôlables. Nous sommes tous d'accord, il me semble, pour dire qu'un individu violent, incontrôlable, incapable de maîtriser son agressivité, ne doit pas être libre d'aller et venir dans la société, en tout cas pas dès le premier jour de sa peine.

Comme vous le savez, nous avons des établissements fort coûteux pour le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, alors que la plupart des experts s'accordent pour dire que c'est AA qui connaît le plus fort taux de réussite. On paie 1\$ à la fin de la soirée pour le café et peut-être encore 1\$ pour la location de la salle, à moins que l'église ne l'offre gratuitement, comme c'est souvent le cas. Ceux qui souffrent d'un problème semblable s'entraident grâce à l'interaction du groupe.

[Text]

I don't want to sound ridiculous, but something like "criminals anonymous"... It's to get them out of the incarcerated atmosphere and into some kind of outside atmosphere that is conducive to self-help or group help.

Mr. Graham: That's exactly what the Seventh Step program does.

Mr. Blackburn: I've never heard of it before.

Mr. Graham: It's a secret society; we like to keep it quiet.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Rideout (Moncton): It's like the Masons.

Mr. Blackburn: I hope not.

Mr. Graham: We have groups inside institutions. Our objective is to prepare people, while they're in there, for getting out. Then we have support groups outside, just as you say, that they can go to. Other people are there who are struggling and trying to stay out, and they can help one another.

Mr. Blackburn: In the same vein, maybe we're expecting governments to do too much. Maybe we're expecting this institutionalized approach to rehabilitation, which is extremely expensive, terribly bureaucratic, regulation oriented—you do this or else. It's punitive, even in its approach, in many respects—well, not totally, but certainly in some respects. It's you be a good little boy and we'll let you do this, we'll give you candy. You know, we really haven't progressed a hell of a lot beyond that in our thinking.

I'm not surprised that we had an ex-offender sitting in front of us the other day in Vancouver, saying that he lied to the parole hearing and that he deliberately went into programs to enhance his eligibility for parole. That doesn't surprise me at all, if we use the carrot and stick approach, if we use an approach like they do in a kindergarten.

I'm really, Mr. Chairman, beginning to wonder whether or not the whole rehabilitation aspect of the Correctional Service should be thoroughly vetted, thoroughly looked into, and maybe they shouldn't even be in that business. Maybe it should be through organizations like your own or those of several of you who are involved.

You know, it's the old story, you can lead a horse... But somehow, I agree that you have to provide an atmosphere, some encouragement, some kind of incentive, hoping that the greatest number will take advantage of it or will begin to sympathize with that kind of approach.

One more point, very briefly: We've mentioned sexual offenders; we've talked for the last few days about pedophiles. There is some common argument in the community that they can't be "cured", and, as alcoholics have to remove themselves from alcohol or drugs, these people have to be removed from children, perhaps for the rest of their lives.

How do we deal with pedophiles? Some of them are... Well, I'll end there. I'm putting that as a general question. How do we deal with this situation? If there's one thing that a family can be terrified about, faster than anything else, it's the threat to their children, the threat to their offspring.

[Translation]

Je ne voudrais pas paraître ridicule, mais une société de «criminels anonymes...». Ce qui incite à l'entraide ou à l'action collective, c'est un climat qui ressemble à l'extérieur, plutôt qu'à un climat carcéral.

M. Graham: C'est exactement ce que fait le programme «Seventh Step».

M. Blackburn: Je n'en ai jamais entendu parler.

M. Graham: C'est une société secrète; nous n'aimons pas en parler.

Des voix: Oh, oh!

M. Rideout (Moncton): C'est comme la franc-maçonnerie?

M. Blackburn: J'espère que non.

M. Graham: Nous avons des groupes dans les établissements pénitentiaires. Notre objectif est de préparer les détenus à leur libération. Il y a ensuite des groupes de soutien à l'extérieur, comme vous le disiez, auxquels ils peuvent s'adresser. Il y a déjà à l'extérieur des gens qui luttent, qui veulent s'en tirer, et ils s'entraident.

M. Blackburn: Dans la même veine, peut-être en attendons-nous trop de nos gouvernements. Peut-être en demandons-nous trop de cette démarche institutionalisée vers la réhabilitation, démarche coûteuse, bureaucratisée, entravée de règlements, où il faut marcher au doigt et à l'oeil. La démarche elle-même a quelque chose de la sanction, par bien des côtés—enfin, pas totalement, mais par certains côtés. C'est dans le style de «si tu es bien sage, on te donnera un bonbon». Nous ne sommes vraiment pas allés beaucoup plus loin dans notre réflexion.

Je ne suis pas étonné que l'autre jour, à Vancouver, un ancien contrevenant nous ait dit qu'il avait menti à l'audience pour sa libération conditionnelle et qu'il participait délibérément à tous les programmes qui lui donnaient une meilleure chance d'obtenir cette libération. Il ne faut pas s'en étonner si l'on utilise la méthode de la carotte et du bâton, si on traite les contrevenants comme des enfants en garderie.

Monsieur le président, je commence vraiment à me demander s'il ne conviendrait pas d'étudier attentivement tout l'aspect réhabilitation des Services correctionnels; peut-être ne devrions-nous même pas faire de la réhabilitation. Il faudrait peut-être laisser ce rôle à des organisations comme la vôtre.

C'est toujours la même chose, on peut conduire le cheval à l'abreuvoir... Mais il est vrai qu'il faut créer une atmosphère, encourager, motiver, dans l'espoir d'attirer le plus grand nombre possible et d'en convaincre le plus possible.

Encore une chose, en quelques mots: nous avons parlé des délinquants sexuels; ces derniers jours, nous avons parlé des pédophiles. On dit souvent qu'ils peuvent être «guéris», et que, comme les alcooliques, ils doivent se couper de l'alcool ou des drogues, les pédophiles doivent rester à l'écart des enfants, peut-être pour le restant de leurs jours.

Que peut-on faire de ces pédophiles? Certains sont... Bon, je n'en dirai pas plus. C'est une question d'ordre général. Que fait-on dans ces situations? S'il est une chose par-dessus tout qui terrifie les familles, c'est ce danger, cette menace pour leurs enfants.

[Texte]

Mr. Graham: I believe that it's, as I said earlier, a psychiatric or a mental problem and I don't have a program. I know that John Howard has a program that works with...

Mr. Blackburn: With child abusers? Do you find that you're having positive results? Again, I put the question generally. Please feel free to jump in.

Ms Collins: Yes, I'll speak very briefly to that. That's one of the problems with categorizing dangerous offenders, violent offenders, drug offenders. Pedophiles are very difficult to treat. The literature confirms that. Here in Edmonton, a chap coming out is treated through an out-reach of the Alberta hospital program. There are a couple of excellent practitioners who have been in the business for a long time and believe the person can be treated in such a way that he can be safely released into the community.

• 1545

There are conflicting reports even in the literature, but we have a contact there who has been extremely successful. When people come to our half-way house programs, we certainly don't put them in an environment where they're going to be working next door to a kid.

Mr. Blackburn: Often we don't know. As we heard the other day, often they come out and get a job as a scoutmaster or school teacher. Many of them are highly trained and educated people with very pleasing personalities. You are often shocked when you read about somebody you may know who has been charged or convicted of a crime, a sexual assault against a child.

Ms Collins: I know; your points are very well taken. That's what the public is afraid of, that's where the public education campaign needs to happen. I don't think any of us can sit here and ever be assured that an offender can be absolutely, 100% safely released into the community. It's too tall a task. What we need to do is to build in the safeguards.

My concern relates a little bit to something you said, though, that if we are going to be releasing prisoners coming out at some point of sentence anyway, I think we need to put emphasis on treatment-training programs. The warden of maximum security institutions is the first to say—as reported to our board of directors—that jail is the most violent, most inhumane condition in which to house people. His intent is to get them back to the community where programs can be administered more effectively.

That falls down, though, if there isn't enough support, structure and supervision. It scares me if people are coming out without that.

Mr. Blackburn: I've been in just two or three maximum security institutions. I can't conceive of a worse atmosphere in which to try to mend your ways. I just can't.

Ms Collins: I think it's what Pat said earlier; it's impossible. Survival is the task in jail.

[Traduction]

M. Graham: Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'estime que c'est un problème psychiatrique, mental, pour lequel je n'ai pas de programme. Je sais que la société John Howard a un programme pour...

M. Blackburn: Pour les exploiteurs d'enfants? Obtenez-vous des résultats positifs? Encore une fois, je pose la question à la ronde. N'hésitez pas à intervenir.

Mme Collins: Oui, j'en dirai quelques mots. C'est une des difficultés qui se pose quand on essaie de déterminer les contrevenants dangereux, les contrevenants violents, les coupables d'une infraction liée aux drogues. Le traitement des pédophiles est très difficile. Les recherches le confirment. Ici, à Edmonton, un détenu qui va sortir est en traitement dans le cadre d'un programme d'extension de l'hôpital de l'Alberta. Il y a quelques excellents spécialistes, qui ont une longue expérience, et qui estiment possible de soigner la personne au point qu'elle ne présentera pas de danger pour la collectivité.

Les résultats des recherches se contredisent, mais nous avons un contact qui nous a été extrêmement utile. Lorsque les gens quittent les foyers de transition, on ne va certainement pas les placer dans un milieu où ils travailleront à proximité d'un enfant.

M. Blackburn: C'est souvent difficile à savoir. Comme on nous l'a dit l'autre jour, souvent ils se trouvent du travail chez les scouts ou comme enseignants. Ils ont souvent une excellente formation, ils ont une bonne éducation et une personnalité agréable. On est souvent abasourdi d'apprendre que quelqu'un qu'on connaissait a été accusé ou jugé coupable d'un crime, d'une agression sexuelle contre un enfant.

Mme Collins: Oui, vous avez raison. C'est ce qui effraie le public, c'est dans ce domaine qu'il faut entreprendre une campagne d'éducation. Personne ne peut garantir à 100 p. 100 que le contrevenant libéré ne présente aucun danger pour la collectivité. C'est impossible. Il faut donc prévoir des mesures de protection.

Ce qui me préoccupe c'est, comme vous le disiez, que si nous allons de toute manière devoir relâcher les prisonniers lorsqu'ils auront purgé leur peine, il faut accorder une certaine importance au programme de traitement et de formation. Le directeur des établissements à sécurité maximum est le premier à reconnaître—comme on l'a dit à notre conseil d'administration, que la prison est le milieu le plus violent, le plus inhumain. Lui-même souhaite placer les détenus dans la collectivité où les programmes pourront être mieux administrés.

Mais pour cela, il faut qu'il y ait des structures de soutien et de surveillance. Sans cela, c'est inquiétant.

M. Blackburn: J'ai visité deux ou trois établissements à sécurité maximale. J'imagine difficilement une ambiance plus néfaste où essayer de se réhabiliter. C'est inconcevable.

Mme Collins: C'est ce qu'a dit Pat plus tôt; c'est impossible. En prison, l'objectif est de survivre.

[Text]

Responsibility is terrific. As an organization, we have pushed hard. The Young Offenders Act tried to say there were rights and responsibilities; in jail we take away every decision a person would normally be able to make, for the most part. Then we put them out in the community where they must make every decision. They really have not learned how to take responsibility.

Mr. Van Harten: In the Alberta court of appeal for those types of offences and offenders, the response has been—for the purpose of expressing society's denunciation—simply to jack up the sentencing level. Of course, the court of appeal of a province is usually as far as a sentencing case goes. That has been the judicial solution in Alberta, which creates even more difficulties for the offender. But it's a tough one.

Mr. Sapers: Just quickly, part of the problem you've identified is because of our continuation to develop programs by categorizing offenders, and our lack of commitment to do things on an offender or client-specific basis. When all of the resources go into institutional corrections and all of those resources are allocated within institutions by category of offender, all based on somebody's current model of risk prediction, you lose the ability to address very specific human needs.

There are technologies, there are treatments and there are interventions that have been shown to work with a whole variety of offenders. The hallmarks of all of those interventions are that they are highly specifically driven by individual needs based on real assessments in the community and the community's support.

Until we get programming to that point, we're going to continue to face the dilemma of putting dangerous people back on the streets, because prison did not do anything for them.

Mr. John Mould (Vice-President, John Howard Society of Alberta): A comment I might make is that pedophiles are only one category of a whole number of categories of sex offenders. Other categories are certainly very treatable.

I suspect the other side of it—and I think it's been mentioned earlier—is that whether we like it or not, somebody who is a pedophile at some time is going to be released from prison and is going to be out on the street. So whether or not they are dangerous, as a society we're at some point going to have to figure out how it is we are going to treat, supervise, or do whatever to prevent them from offending again. Whether they are treatable or not really will not help in terms of understanding what's being suggested in Bill C-36. Locking them up for years and years won't fix it.

• 1550

I've heard some of you talk about your constituents. I'm a volunteer for the John Howard Society. I've been on the board for three years. Prior to my going on the board, I think it would be fair to describe me as someone who was woefully ignorant of the criminal justice system. I have learned lots since I've been on the board. But I think where I was three years ago is fairly representative of lots of people I know out there in the community.

[Translation]

La responsabilité est excellente. Notre organisation a beaucoup lutté pour cela. La Loi sur les jeunes contrevenants était censée établir qu'il y a des droits et des responsabilités; en prison, toutes les décisions qu'on prend normalement sont prises pour les détenus. Puis on relâche les prisonniers dans la collectivité, où ils doivent prendre toutes leurs décisions. Ils n'ont pas vraiment appris à assumer des responsabilités.

M. Van Harten: En Alberta, devant ce genre de crime ou de criminels, la cour d'appel a généralement—pour exprimer la réprobation de la société—augmenté la peine. Bien entendu, les affaires de détermination de peine ne vont généralement pas plus loin que la cour d'appel provinciale. C'est comme cela qu'on a résolu la question en Alberta, ce qui crée encore plus de difficultés pour le contrevenant. Mais c'est une situation difficile.

M. Sapers: Le problème que vous avez identifié tient en partie au fait que nous continuons d'élaborer des programmes pour des catégories de contrevenants, et que nous refusons de tenir compte des besoins spécifiques des contrevenants ou du client. Quand toutes les ressources sont attribuées à des établissements correctionnels, et que ces établissements les répartissent toutes entre des catégories de contrevenants, selon une quelconque théorie courante de prédition du risque, il devient impossible de répondre à des besoins humains extrêmement spécifiques.

Il y a des techniques, des traitements et des interventions qui ont fait leurs preuves avec toutes sortes de contrevenants. Leur point commun est qu'ils sont très précisément adaptés aux besoins de l'individu, en fonction d'évaluations réelles faites au sein de la collectivité et avec le soutien de celle-ci.

Tant que nous n'en viendrons pas là, nous continuerons de faire face à ce dilemme: relâcher des gens dangereux, parce que la prison n'a rien su faire pour eux.

M. John Mould (vice-président, Société John Howard de l'Alberta): Les pédophiles ne représentent qu'une des nombreuses catégories de délinquants sexuels. Les autres réagissent très bien au traitement.

Et puis—et je crois qu'on l'a déjà dit—it ne faut pas oublier que le pédophile, qu'on le veuille ou non, finira par sortir de prison et par se retrouver dans la rue. Alors, dangereux ou non, la société devra bien un jour décider comment elle va les traiter, les surveiller, ou quelles mesures elle va prendre pour les empêcher de récidiver. Qu'ils puissent ou non être guéris ne nous aidera pas à comprendre ce que propose le projet de loi C-36. La solution n'est pas de les enfermer pendant des années et des années.

Certains d'entre vous ont parlé de leurs électeurs. Je suis bénévole auprès de la société John Howard. Je fais partie du conseil d'administration depuis trois ans. Avant cela, je crois qu'on pourrait dire que j'ignorais tout de la justice pénale. J'ai beaucoup appris depuis que je suis membre de ce conseil d'administration. Mais je crois pouvoir dire qu'il y a trois ans, j'étais comme beaucoup d'autres gens que je connais dans la collectivité.

[Texte]

I think it would be helpful for those people who are like I was to understand better so that they are better able to participate in the kind of discussions that occur when we talk to our elected members. I am a father. I have four daughters and I am worried about them. That's real. I don't think that makes me any different from a lot of people out there, but you can't tell me that Bill C-36 will make me feel better. That bill will not better protect my children or my wife. What we are suggesting is that there is a different approach and if that approach is worth taking—

The Chairman: Thank you, Mr. Mould. I think all of us agree that education is the key and that it is a bit of a problem. Obviously, the more people know about something...we need a better informed public.

A very interesting study was done by Tony Doob, a professor at the University of Toronto. He gave a case study to a group of citizens and let them look at it. Their decisions were basically in accordance or perhaps a little more lenient than were those of some of the judges they had been criticizing for making soft decisions.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): My questions are for the Elizabeth Fry Society. I've read your brief and you are recommending that the victim not be included at sentencing and that the role of the victim in parole hearings be reduced or eliminated altogether. Could you elaborate? On page 10 you say "the victim is not interested in the rehabilitation and reintegration of the offender, rather in extending the period of incarceration".

I'm a new Member of Parliament—I've served for three years. In this time several victims have come to me who were concerned about the parole system and so on. At first blush they do want the term extended or that person to serve out the full term, but the reason they want that is not for retribution or vengeance but because they are afraid that offender may come and re-victimize them or so on.

• 1555

The Takahashi victims, for example, when they heard Takahashi was out golfing, one of them was considering selling her home and now they are moving away because they were afraid he might come back. Of course they wanted him to complete his sentence, but I think it was less from a point of view of vengeance. So I think that may be a knee-jerk reaction for most victims, but most victims know that the person will eventually come out into society, and must be rehabilitated and so on.

Another point of view that victims have indicated to me is that they believe they should have a role at the parole, because, after all, parole for persons being sentenced to twelve years and their being eligible for parole at six, really they still have six years to serve. The rest will be on parole, and they want some input, and they want to remind that person that they are the reason that he or she is there and when they go out they should remember that they had a tremendous impact on victims. They should not forget that before they go out and re-offend.

[Traduction]

Il faudrait que ces gens qui en sont où j'étais il y a trois ans puissent être mieux informés pour qu'ils puissent participer plus positivement aux discussions avec leurs élus. Je suis le père de quatre filles, et je m'inquiète pour elles. C'est un fait. En cela, je ne suis pas très différent de bien d'autres électeurs, mais on ne me convaincra pas pour autant que le projet de loi C-36 doit me rassurer. Ce projet de loi ne fera rien pour protéger mes enfants ou ma femme. Quant à nous, il y a une autre approche possible, et elle vaut la peine d'être envisagée...

Le président: Je vous remercie, monsieur Mould. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'éducation est essentielle et qu'elle pose un problème. De toute évidence, mieux les gens sont informés... Il nous faut mieux informer l'opinion publique.

Un professeur de l'Université de Toronto, Tony Doob, a réalisé une étude fort intéressante. Il a présenté un cas à un groupe de citoyens et leur a demandé de trancher. Ils se sont montrés au moins aussi cléments que certains juges qu'on avait critiqués pour ne pas avoir été assez sévères.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Mes questions s'adressent aux représentants de la Société Elizabeth Fry. J'ai lu votre mémoire. Vous recommandez que la victime ne participe pas à la détermination de la peine et que l'on limite ou élimine son intervention dans les audiences en vue des libérations conditionnelles. Pouvez-vous expliquer ce point de vue? À la page 10, vous dites que la victime ne s'intéresse aucunement à la réhabilitation et à la réinsertion du contrevenant, mais souhaite au contraire le prolongement de son incarcération.

Je suis député depuis trois ans seulement. Plusieurs victimes se sont adressées à moi parce que le système des libérations conditionnelles les inquiète. À première vue, tout le monde demande des peines plus longues, ou que la peine soit purgée jusqu'au bout, mais ce n'est pas par esprit de vengeance, c'est plutôt parce qu'elles ont peur du contrevenant, peur d'être à nouveau sa victime.

Prenons les victimes de Takahashi, par exemple. Lorsqu'on a appris que Takahashi était libre et jouait au golf, l'une d'elles a décidé de vendre sa maison, et déménage parce qu'elle craint qu'il ne revienne l'attaquer. Bien entendu, cette famille aurait voulu qu'il purge sa peine jusqu'à bout, mais je ne pense pas que c'était par esprit de vengeance. La plupart des victimes ont peut-être une réaction instinctive, mais elles savent bien que le détenu finira par être relâché, et qu'il doit donc être réhabilité.

Par ailleurs, les victimes ont aussi dit qu'elles estiment avoir un rôle à jouer dans la décision concernant la libération conditionnelle puisqu'après tout, si un individu condamné à 12 ans est admissible à la libération conditionnelle au bout de six ans, il lui reste en fait encore six ans à purger. Il fera le reste en libération conditionnelle, et les victimes veulent avoir leur mot à dire; elles veulent rappeler au contrevenant pourquoi il a été emprisonné et elles tiennent à ce qu'il n'oublie pas, une fois libéré, les conséquences que son acte a eu pour les victimes. Il faut le leur rappeler, avant qu'ils ne récidivent.

[Text]

So we have heard the victims' side; now could you elaborate a little bit further on why you want... One final point I want to make is I think your argument is they should have input at the sentencing side and then begin to heal. From my very limited experience, the victims don't begin to heal at the sentencing. The Takahashi victims went through a reconciliation process and now they feel much more comfortable. Their fears have gone because they are no longer fearful. This one woman said there is no more terror, there is still a little bit of fear. That was helpful. It might be helpful to have them confront their own fears at the parole system.

Mr. Van Harten: With respect to your first comment, I think I mentioned briefly that I wasn't the author of this paper and I personally wouldn't stand too strongly behind that third paragraph. I think it makes an assumption that probably isn't necessarily valid.

Mr. Thorkelson: It is made twice in the paper, very strongly.

Mr. Van Harten: It is, and I will be frank with you; I have some difficulties with that. I personally wouldn't have included that. I wouldn't have stated it in that fashion.

Secondly, the concern with parole is that we are working in a system where individuals do not prosecute individuals, and our view is that as long as that exists, namely that we prosecute on behalf of society as a whole, we ought to determine eligibility for release in the same way.

The victim impact statement is actually not used that much, and the judges in front of whom it has been used in cases that I have been on don't give it the kind of weight I think it was intended to have when it was put into the Criminal Code. But the concern and I think some of the philosophical discussion that you hear here is a questioning of whether that way of imposing criminal sanction is still a good way of doing it. I think that comes out in the Manitoba submission.

Your third comment, and this probably goes back to the first one, I think the Takahashi victims are a good example. The way they talk, and they are very courageous women, they are not talking about vengeance, and they are not talking about fear. We do make an exception for those kinds of cases with respect to at least whether information ought to be conveyed directly to those individuals.

Mr. Thorkelson: But when you make that exception in your recommendation number two you say "where there is risk of harm". Well probably these women... It is not harm we are talking about, it's confronting their own fears, being able to live life with serenity and calmness and tranquility, which they haven't been able to do.

Mr. Van Harten: I guess my response to that would be if the fear of the victim is dependent on whether this person is in or out, then we're not talking about that, that is why we are talking about direct harm. If there is a real risk to this particular individual, then the occasion of releasing the offender becomes important, as it relates to letting the victim know that this person is out of prison.

[Translation]

On a donc entendu l'argument de la victime; maintenant pouvez-vous nous expliquer davantage pourquoi vous souhaitez... Je voulais dire encore qu'il me semble que selon vous la victime doit pouvoir intervenir dans la détermination de la peine, et puis commencer à soigner ses cicatrices. D'après ma modeste expérience, la cicatrisation ne commence pas au moment de la détermination de la peine. Les victimes de Takahashi ont vécu un processus de réconciliation, et elles se sentent maintenant beaucoup mieux. Elles n'ont plus de craintes. Comme l'a dit l'une d'elles, il n'y a plus de terreur, il reste une petite crainte. Le processus a été utile. Il peut être utile de les obliger à confronter leurs propres craintes dans le cadre des audiences en vue de la libération conditionnelle.

M. Van Harten: À propos de votre premier commentaire, je crois avoir dit tout à l'heure que je ne suis pas l'auteur de ce texte, et personnellement, je ne suis pas disposé à défendre ce troisième paragraphe. Il repose sur une hypothèse qui n'est pas nécessairement valable.

M. Thorkelson: L'argument est présenté deux fois dans le texte, avec beaucoup de vigueur.

M. Van Harten: Effectivement, et je vous avoue que je l'accepte difficilement. Personnellement, je n'aurais pas avancé cet argument. Je ne l'aurais pas présenté ainsi.

Deuxièmement, dans notre régime judiciaire, ce ne sont pas des particuliers qui engagent des poursuites, et par conséquent, dans un tel système, où les poursuites sont engagées au nom de la société tout entière, il faut respecter ce principe lorsqu'on détermine le droit à la libération conditionnelle.

Les déclarations des victimes ne sont pas beaucoup utilisées, et dans les cas auxquels j'ai assisté, et où une déclaration de la victime avait été présentée, les juges ne semblent pas y accorder l'importance qu'on souhaitait en inscrivant cette procédure au Code criminel. Mais la question fondamentale, qui se dégage aussi de la discussion d'aujourd'hui, est de savoir si la façon dont nous imposons des sanctions pénales reste la bonne. Je crois que cela ressort du mémoire du Manitoba.

Le troisième point nous ramène en quelque sorte au premier. Les victimes de Takahashi sont un bon exemple. Ces femmes très courageuses ne parlent pas de vengeance ni de peur. Nous faisons une exception dans ces cas-là, au moins pour ce qui est de l'information à transmettre aux victimes.

M. Thorkelson: Mais en prévoyant cette exception, à la recommandation n° 2, vous dites «où il y a un danger». Pour ces femmes, probablement... Ce n'est pas de danger qu'il s'agit, mais de leurs craintes personnelles, de la possibilité de vivre sereinement, dans le calme et la tranquillité, qui leur a été niée.

M. Van Harten: Ce serait le cas si la crainte de la victime dépendait de la libération ou non de l'accusé, or ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et c'est bien pour cela que nous parlons de préjudice direct. Si la situation présente un danger réel, il devient important au moment de la libération du contrevenant d'en informer la victime.

[Texte]

• 1600

Mr. Thorkelson: But part of the process for a parole hearing is to try to determine whether or not that person is rehabilitated. So it is not a question of being in or out, but one of easing the fears of the victim or of reassuring the victim and the parole board that there has been some progress in rehabilitation. So it is a security process for the victim.

Mr. Van Harten: But I would draw a distinction between the victim's fear and the risk to that particular individual. That is why the information should be released when there is a perceived risk. When some people have gone through an experience such as that of those women and if you were to tell me that they will always be fearful of men, no matter how much counselling and so on they undergo, I wouldn't disagree with you. All I am saying is I don't know whether this is a problem that is connected to whether this offender is in or out of the prison system. Where it is connected and there is a risk of harm, then yes, of course.

Mr. Thorkelson: I have had other cases in which people have come to me to discuss this subject and it is for their apprehension that they need some reassurance.

You made another comment early in your submission when you talked about turning victims into prosecutors. Could you elaborate on what you meant? How is the bill doing so? Where in the bill and exactly how are we doing so?

Mr. Van Harten: Well, you are talking about the victim participating in the parole process. That is what I am talking about.

I will give you an example. If I assault my spouse and am charged with the offence of assault, then she and I patch up the situation the next day, I can't go to the crown prosecutor, in our present system, nor can my spouse and I go together and say that we have patched up the situation so we can take the matter out of the public realm. That is a decision for Her Majesty, through her agents, to make. That is the system under which we operate, which is based on the premise that if I assault my spouse, you, as a fellow member of my society, have an interest in seeing that such behaviour doesn't continue.

Our position is that if this is the way you prosecute and impose criminal sanctions then you are being inconsistent when you say that an individual does have the right to have weighty input into the release process.

There is a case in Calgary right now in which a person is attempting, before a jury of 12 of his peers, to obtain early parole on a first-degree murder charge. He murdered a Calgary policeman. The jury is out, but that case is more in line with how we have imposed the sanctions to begin with.

I see this bill as giving too much weight to the victim's statement in determining the parole process. I think it is a step backwards from the way the process now works.

Mr. Thorkelson: One last question. On page 8 you refer—again on the pre-sentencing—to "the danger that the sympathy for the victim will overshadow the offender's needs". I don't see the matter in that way. I see that there is

[Traduction]

M. Thorkelson: Mais pour décider d'une libération conditionnelle, il faut notamment déterminer si le contrevenant est réhabilité ou non. Ce n'est donc pas une question d'être libéré ou non, mais d'apaiser les craintes de la victime, de la rassurer, et de convaincre la Commission des libérations conditionnelles que le contrevenant a fait un certain chemin. C'est donc un processus qui accroît la sécurité de la victime.

M. Van Harten: Je ferais cependant une distinction entre la crainte de la victime et le risque qu'elle court. C'est la raison pour laquelle l'information doit être transmise lorsqu'il y a une possibilité de danger. Je ne vous contredirais pas si vous me disiez que des femmes qui ont vécu ce que ces femmes-là ont vécu auront toujours une certaine crainte des hommes, quels que soient les traitements ou le counselling qu'elles puissent recevoir. Ce que je veux dire, c'est que je ne suis pas certain que cela ait un rapport avec l'incarcération ou la libération du contrevenant. Si le lien existe, et si il y a une possibilité de danger, alors c'est autre chose.

M. Thorkelson: Des gens sont venus m'en parler dans d'autres cas, et c'est face à leurs propres craintes qu'ils ont besoin qu'on les rassure.

Au début de votre exposé, vous avez parlé de victimes qui deviennent des procureurs. Pouvez-vous expliquer ce que vous vouliez dire? En quoi le projet de loi a-t-il cet effet? Où et comment entraînons-nous ce résultat?

M. Van Harten: Vous envisagez de faire participer la victime aux audiences en vue de la libération conditionnelle. C'est de cela que je voulais parler.

Je vais vous donner un exemple. Si j'agresse mon épouse et, qu'on m'accuse de voies de fait, et que le lendemain elle et moi nous nous réconciliions, le système actuel ne nous permet pas, à elle ou à moi, d'aller voir le procureur de la Couronne pour lui dire que maintenant tout est arrangé, et que ce n'est plus la peine d'intenter des poursuites. La décision appartient aux représentants de Sa Majesté. C'est ainsi dans le système actuel, lequel part du principe que si j'attaque mon épouse, la société a le droit de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

Nous disons donc que si les poursuites et les sanctions pénales sont déterminées selon ce principe, il est illogique de dire ensuite que n'importe qui a le droit d'intervenir dans le processus de libération.

Il y a actuellement à Calgary un détenu condamné pour meurtre au premier degré qui essaie de convaincre un jury de 12 citoyens de lui accorder une libération conditionnelle anticipée. Il a tué un policier de Calgary. Le jury ne s'est pas encore prononcé, mais c'est là une méthode plus conforme au processus par lequel les sanctions ont été imposées.

Ce projet de loi accorde trop d'importance à la déclaration de la victime dans le processus de libération conditionnelle. À mon avis, c'est un pas en arrière.

M. Thorkelson: Une dernière question. À la page 8, toujours à propos du rapport préalable, vous parlez du «danger que la sympathie suscitée par la victime ne fasse oublier les besoins du contrevenant». Ce n'est pas mon point

[Text]

a balance of both sides and a consideration of whether a person should be out on parole. But what makes you say such a statement, to the effect that you are sure this will happen all the time, i.e., that sympathy for the victim will overshadow. That quote is found in the second paragraph.

Mr. Van Harten: I think our experience with victim impact statements has led to that statement, and, as I have indicated, the judicial response is to then not give those statements very much weight. Obviously there is a professor at the University of Toronto who would probably disagree with this proposition, and quite frankly I am at a loss to provide you with any kind of hard statistics to back up that assertion.

Again, I will give you a personal example. When a victim impact statement is used it is usually because a victim is very insistent on it being used. The judge will take that into account anyway and say that we have heard you now, but we don't operate because we prosecute as a society in a way that we can say you have an extra year now because this individual is really upset.

• 1605

Once again, it has to do with putting the victim in a position to have a weightier influence in the process. I don't think we can do that unless we make other fundamental changes to the system. Since my friends from Manitoba suggest some mediation ought to take place, rather than processing a case through the adversarial criminal system, then I would say that yes, the victim in that circumstance should have a greater impact. But that starts from the beginning.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Thorkelson. Thank you, panelists, all of you. On behalf of the committee I want to thank you for taking time to appear before us and apprising us of your views. I want to thank all of you for the work you do as volunteers in various organizations with the rehabilitation of people less fortunate than ourselves.

[Proceedings continue in camera]

[Translation]

de vue. Cela donne une image plus équilibrée, et permet de considérer si le détenu doit être libéré sous condition. Mais comment pouvez-vous dire que cela se produira forcément, que la sympathie suscitée par la victime fera oublier les besoins du contrevenant. Cela se trouve au deuxième paragraphe.

M. Van Harten: Nous le disons en raison de notre expérience avec les déclarations des victimes, et comme je l'ai dit, nous avons pu constater que les juges n'y accordent pas une bien grande importance. Je sais qu'il y a à l'Université de Toronto un professeur qui ne partage pas ce point de vue, et j'avoue ne pas pouvoir étayer cette affirmation par des statistiques.

Je vais encore une fois vous donner un exemple personnel. Quand on utilise la déclaration de la victime, c'est généralement à l'insistance de cette dernière. Le juge en tiendra compte de toute façon et dira: bon, nous vous avons entendu, mais comme c'est la société qui entame les poursuites, nous ne pouvons pas maintenant faire purger à ce détenu une année de plus parce que quelqu'un est très inquiet.

Encore une fois, il ne faut pas que la victime prenne plus d'importance que la procédure. Nous ne pouvons pas le permettre, à moins qu'interviennent simultanément d'autres transformations du système. Puisque mes amis du Manitoba suggèrent une sorte de médiation, à la place du système pénal contradictoire, alors j'accepterais que la victime puisse avoir un plus grand rôle, mais alors dès le départ.

Le président: Je vous remercie, monsieur Thorkelson. J'exprime aussi notre reconnaissance à tous les témoins. Au nom du Comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous présenter vos points de vue. Je vous remercie tous du travail que vous faites bénévolement dans vos organisations respectives pour réhabiliter les moins chanceux que nous.

[Le Comité poursuit ses travaux à huis clos].



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Alberta Seventh Step Society:

Patrick Graham, Executive Director.

From the John Howard Society of Manitoba:

Graham Reddoch, Executive Director;
Dennis Cooley, Chair of Issues Committee.

From the John Howard Society of Alberta:

Gerard O'Neill, President;
Howard Sapers, Executive Director.

From the Elizabeth Fry Society of Calgary:

Harry Van Harten, Board Member.

TÉMOINS

De Alberta Seventh Step Society:

Patrick Graham, directeur exécutif.

De la Société John Howard du Manitoba:

Graham Reddoch, directeur exécutif;
Dennis Cooley, président du Comité.

De la Société John Howard d'Alberta:

Gerard O'Neill, président;
Howard Sapers, directeur exécutif.

De la Société Elizabeth Fry de Calgary:

Harry Van Harten, membre du conseil.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9